

Retranscription de la réunion de clôture de la concertation préalable relative à la station d'épuration métropolitaine à Bruz.

Réunion du mardi 20 février 2024 – 18h – Halle Pagnol à Bruz

Monsieur Salmon : On va peut-être commencer. On a pris quelques minutes de retard déjà, mais on attendait qu'il y ait un peu plus de monde. Espérons que les gens vont quand même venir se manifester. Bonsoir à toutes et tous. Je suis Philippe SALMON, je suis le Maire de Bruz, j'ai l'honneur de vous accueillir ce soir, même si vous n'êtes pas nombreux, mais en tout cas, j'espère que vous êtes motivés pour cette dernière séance de réunion publique concernant la STEP. Bienvenue dans cette Halle Pagnol qui peut contenir, comme vous le voyez, pas mal de monde. Ce soir nous sommes là pour parler de cette réunion sur la STEP, on va vous faire un retour. Je remercie Madame TREBAOL. Donc je vais passer tout de suite la parole à Monsieur Daniel IVANOFF pour qu'il nous fasse une petite introduction sur le sujet.

Monsieur Yvanoff : Bonsoir à tous. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis conseiller délégué à l'assainissement pour Rennes Métropole. Il s'agit là de la dernière réunion de clôture de la concertation qui a démarré le 22 janvier. Cette réunion a pour objectif de présenter très succinctement le projet de la nouvelle station pour ceux qui ne l'ont pas vue, mais surtout de pouvoir commencer à répondre aux questions qui ont déjà été posées en réunions. On vous présentera le registre de concertation. Je vous prie d'excuser l'absence de Pascal HERVE, qui est Vice-président au niveau de Rennes Métropole, qui est malade. Il devait être là ce soir, mais je suis aussi là pour le remplacer. Monsieur SALMON, vous le connaissez, Monsieur CHEVE, qui est élu de Bruz, Monsieur BOUILLON qui est Maire de Chavagne, Madame TREBAOL qui est Garante de la concertation, elle vous présentera sa fonction après ; Gildas PIQUET, Directeur de la DUI à Rennes Métropole, Boris GUEGUEN, Directeur de l'assainissement à Rennes Métropole, Odile PINCHEMEL, Conductrice d'opérations à Rennes Métropole, Margot THERON, Conductrice d'opérations, et Jean-Louis KERVENNIC, Assistant maître d'ouvrage responsable du projet au cabinet MERLIN. Madame TREBAOL, vous voulez peut-être vous présenter un peu plus ?

Madame Trebaol : Je pense que tout le monde maintenant connaît à peu près mon rôle. La CNDP est une organisation indépendante qui garantit les concertations dans la mesure pour des projets qui impactent l'environnement et dont le montant est supérieur à 70 millions d'euros. La dernière réunion est une réunion... juste avant le bilan de concertation dans lequel on va s'assurer que toutes les questions qui ont été posées vont obtenir réponses, et tous les comptes-rendus des réunions qui sont en train d'être retranscrits actuellement et qui sont mis sur le site au fur et à mesure sont également notre matière pour tirer le bilan de cette concertation qui, on peut le dire, s'est très bien passée parce

que des personnes ont eu la capacité de participer. C'est important de s'exprimer. Il y a eu débats sur les sujets qui étaient soumis à concertation. Il y a eu aussi d'autres apports sur d'autres sujets qui touchent la concertation, mais qui n'étaient pas forcément soumis à la concertation. Ça veut dire que le projet intéresse. L'intérêt général ne fait plus débat : c'est évident que ce projet a un intérêt général pour tous. Nous n'avons pas ressenti d'oppositions fortes pendant cette concertation et les questionnements étaient des questionnements d'usage pour des personnes qui étaient essentiellement des riverains ou des personnes très attachées à la préservation de leur environnement, ce qui est bien normal. Nous restons à la disposition de tous, notamment après ce petit semi-bilan que va faire la maîtrise d'ouvrage sur ce qui s'est passé pour compléter éventuellement, en vous proposant un temps d'échange avec la Garante si vous le souhaitez, de manière à rajouter des choses que vous n'auriez pas dites jusque-là.

Madame Pinchemel : Comme nous l'a dit tout à l'heure Daniel, ce qu'on vous propose, c'est vraiment une réunion en trois points. Le premier, c'est le rappel du projet. Il a fait l'objet de présentation dans le document de concertation. Vous pouvez toujours bien sûr le prendre, si vous ne l'avez pas encore eu à l'entrée et en prendre pour d'autres personnes, si vous pensez à d'autres personnes qui pourraient être intéressés. On a eu la réunion d'introduction, on a pu présenter le projet et puis après on a eu trois réunions thématiques, on est rentré dans le détail pour certains sujets. Sur le site de Rennes Métropole, donc la Fabrique citoyenne, vous retrouverez l'ensemble des diaporamas avec l'ensemble des diapositives qui peuvent parfois répondre à des questions en rentrant un petit peu plus dans le détail, n'hésitez pas à aller les chercher.

Ce soir, on va vraiment représenter là très succinctement le projet. Et puis ensuite, en seconde partie, ce sont les premiers enseignements de la concertation, donc revenir sur les sujets qui avaient été soumis à la concertation et les premières choses qui émergent, ne sont pas des conclusions définitives. On n'est pas encore à l'heure de faire la réponse au bilan de Madame TREBAOL, mais ça va nous permettre de pouvoir en échanger et on est encore en réunion de concertation, vous pouvez aussi prendre la parole. Et puis après, en troisième partie, une conclusion qui va être assez courte, sur : « Qu'est-ce qu'on va pouvoir mettre en place pour la poursuite ? ». Là, ce n'est pas fini, il y a des choses sur lesquelles on pourra bien sûr échanger tout au cours du projet. Et là encore, ce sont des ébauches de propositions qui seront amenées à être complétées avec vos avis. Premièrement, le rappel du projet, les raisons d'être du projet. Je reviens assez vite, mais c'est quand même important de le reposer. Pourquoi on fait une station d'épuration à Bruz et maintenant ? C'est pour pouvoir répondre à différents besoins de la collectivité et puis des collectivités globalement :

- Accueillir de nouvelles populations et activités, on est sur le secteur sud de Rennes où on a un dynamisme assez important.
- Améliorer la qualité des eaux rejetées, on a des stations d'épuration qui pour certaines sont déjà un petit peu anciennes, ou alors sont sur des systèmes de

traitement qui sont assez rudimentaires. L'objectif de faire un nouveau projet, c'est d'améliorer les rejets au niveau de la Vilaine et puis des cours d'eau qui ne seront plus impactés et qui aujourd'hui reçoivent les stations d'épuration actuelles.

- Disposer d'ouvrages évolutifs, participer à la valorisation des ressources. On doit à la fois pouvoir répondre à des évolutions réglementaires qui sont assez importantes dans notre domaine. On a une directive européenne en cours de rédaction et qui va nous demander, et c'est très bien, de pousser plus loin sur un certain nombre de paramètres de rejet de manière à traiter des consommations d'énergie. Donc, il faut pouvoir avoir une nouvelle station qui va pouvoir répondre à cette obligation.
- Optimiser le traitement des boues. On en a parlé aussi sur une réunion thématique. Quand on traite l'eau, on a l'eau d'un côté et les boues de l'autre et il faut pouvoir y répondre sur l'ensemble de Rennes Métropole, avec un souhait qu'on a, nous, de pouvoir traiter dans la Métropole nos déchets et pas les exporter en camions au-delà du Département, voire de la Région.
- Améliorer les performances énergétiques, c'est d'autant plus d'actualité depuis deux ans, avec une énergie qui coûte plus cher mais qui coûte, pas uniquement en argent, mais aussi qui coûte au niveau du bilan carbone, donc c'est vraiment un axe important.
- Et puis moderniser, fiabiliser le parc d'usines de traitement des eaux usées. Aujourd'hui, on a 25 stations d'épuration sur Rennes Métropole et pouvoir les moderniser au fur et à mesure des besoins, ça nous permet de continuer à pouvoir assurer cette compétence dans des bonnes conditions.

Donc, l'objectif, c'est bien une installation innovante, très performante en termes de développement durable et le regroupement des stations d'épuration de Chavagne, Le Rheu, Bruz et Saint-Jacques-de-la-Lande aéroport. À propos de la localisation de l'équipement, n'hésitez pas s'il y en a, qui ont des questions, mais quand je vois un peu tout le monde, je pense que tout le monde sait où elle se situe : le long de la RD34, en continuité du parc d'activités des Portes de Ker Lann. Je passe la parole à Margot pour les réseaux de transfert.

Madame Théron : Merci. Bonsoir à tous. Très succinctement également, on vous représente les réseaux de transfert tels qu'ils sont envisagés à cette étape du projet, c'est-à-dire en phase d'étude préliminaire. Donc, ce sont encore des choses qui sont en réflexion puisqu'on attend d'avoir toutes les études de sol, faune, flore, topographique, etc., pour pouvoir finalement tracer les réseaux un peu plus précisément. On a 11 kilomètres de réseaux de transfert qui sont envisagés et la création ou la remise en état de plusieurs postes de pompage. Vous voyez ici, pour la partie de Chavagne, la station d'opération qui va être supprimée et les eaux usées qui vont être renvoyées vers le nord de la commune pour ensuite traverser la RD34, longer la RD21 et rejoindre un poste de refoulement qu'on va appeler ici « poste de refoulement général », un gros poste, qui va lui recevoir les eaux usées et de Chavagne, d'une part, et également du Rheu d'autre part. Ensuite, une fois que

les eaux usées auront été mélangées dans ce gros poste de refoulement, elles vont transiter sous la Vilaine, rejoindre la RD434, puis la future station d'épuration. Donc, la première arrivée sur la station d'épuration, va être des eaux mélangées de Chavagne et du Rheu. Ensuite, il y aura une seconde arrivée sur la STEP, qui, elle, apportera plutôt les eaux usées de Bruz et celles de Saint-Jacques-de-la-Lande également. (Saint-Jacques-de-la-Lande, on parle uniquement du quartier de l'aéroport). La plupart de la commune est raccordée sur Rennes. On a sur ce tracé trois gros points noirs, qui sont :

- la traversée de la Villaine,
- la traversée ici de la RD177, qui est la route Rennes-Redon,
- et puis potentiellement un point également pour la traversée de la RD34 qui est une route très circulante.

Ensuite, pour évoquer le traitement des eaux usées, pour reprendre un petit peu tout le déroulé de la filière eaux, comme je vous l'expliquais, on a deux arrivées distinctes sur la station d'épuration en provenance des quatre communes.

La première partie, va être le dégrillage, de tout ce qui est le retrait des matières grossières qui sont présentes dans les eaux usées. Tout ça, ça va être supprimé lors de cette étape-là. On va ensuite avoir une étape de dessablage-dégraissage. Comme son nom l'indique, pour retirer les sables d'un côté et les graisses de l'autre. Ensuite, l'eau circule pour arriver vers un décanteur primaire. C'est un dispositif qui va nous permettre de décanter une partie des boues et de récupérer ces boues primaires qui sont très méthanogènes et très intéressantes pour la suite de notre filière. Ensuite, on rentre dans le traitement secondaire qu'on a appelé « compact », qui est le bassin en fait où va se faire la dégradation par les bactéries naturellement présentes de la pollution, donc avec ajout d'air et aussi en phase sans air. Donc, c'est grâce à ça, que les bactéries vont manger la pollution et traiter les eaux. Ensuite, on a un dernier traitement qui est ici un traitement tertiaire, qui consiste à réaliser une étape supplémentaire de filtration pour encore améliorer la qualité de l'eau et pour avoir un rejet au milieu naturel, donc au cours d'eau ici la Vilaine, le plus propre possible. Ça, c'était pour la filière eau et ensuite, on a la filière boue. Pour le coup, on a la première étape qui est l'épaississement. Les boues vont arriver de la filière eau, elles auront été décantées, séparées des matières liquides et vont arriver dans ce dispositif qui va permettre de les épaissir. En fait, on va retirer le maximum d'eau possible. Ensuite, elles vont passer dans un méthaniseur, une sorte de digesteur, qui va permettre une réduction déjà du volume des boues en entrée et également de produire du biogaz. Ce biogaz est ensuite épuré en biométhane et réinjecté aux réseaux de ville GRDF. Et en sortie du méthaniseur, on a toujours un volume de boues restantes, qui a été diminué par cette étape-là. Et pour le coup, le choix qui a été fait, c'est de partir en valorisation thermique. Donc, c'est une incinération finalement des boues restantes. Ça veut dire qu'à la fin, on récupère des cendres, on récupère de la chaleur aussi de la part de ce dispositif et on n'a quasiment plus grand-chose en sortie, il ne reste plus que des cendres. En termes de volume, c'est assez limité par rapport à ce qu'on pourrait avoir si on avait des boues liquides ou des boues pâteuses en sortie d'un équipement de cette taille-là.

[Madame Pinchemel](#) : Retour sur le coût et le financement du projet :

On est aujourd'hui à un stade amont, concertation préalable, ce qui veut dire que pour le moment, on n'a pas encore contractualisé avec les entreprises qui vont faire les travaux. On a un Assistant Maître d'ouvrage, ici, qui est représenté par Jean-Louis KERVENNIC, qui nous a aidés à travailler sur des phases d'études qui sont vraiment des phases de préprogramme et pour arriver à un programme fonctionnel détaillé. Parce qu'en fait, sur la forme du marché sur la station d'épuration de Bruz, c'est un marché de conception-réalisation. C'est-à-dire qu'on va contractualiser avec un groupement où on aura à la fois un bureau d'études et à la fois un fabricant, le constructeur de la station d'épuration. Pourquoi passe-t-on un marché de conception-réalisation ? C'est pour permettre d'aller rechercher des solutions innovantes et surtout des solutions qui font sens, à la différence d'un marché plus classique de maîtrise d'œuvre où on va figer une solution et on va demander à des entreprises de faire une proposition et on retient l'entreprise qui a la meilleure offre pour faire exactement ce qu'on lui a demandé. Là, aujourd'hui, on va chercher surtout le groupement qui va aller vers une solution qui sera performante et qui sera intéressante pour la collectivité en termes à la fois de performance, bien sûr, mais aussi d'intégration, de coût, parce qu'évidemment, c'est important, mais aussi de bilan de gaz à effet de serre et puis de synergie entre les différentes parties de la station d'épuration. En parallèle de ce marché qui sera passé après cette concertation et après en avoir tiré les enseignements pour qu'on puisse les intégrer au cahier des charges, on a également un marché pour les réseaux de transfert qui est un marché plus classique de maîtrise d'œuvre et qui va permettre, avec la maîtrise d'œuvre du cabinet BOURGOIS, de développer les travaux sur les réseaux et des postes de refoulement. Tout ça, bien sûr, c'est sur le budget assainissement de Rennes Métropole, donc il y a un budget annexe. Ce sont bien les factures d'assainissement de l'ensemble de la Métropole qui sont mutualisées, et sur ce budget global de l'assainissement de la Métropole. Ces investissements impactent ce budget, tout comme tous les réseaux de renouvellement et les autres stations d'épuration. Il y en a d'autres travaux qui sont en cours, il y en a d'autres qui viendront. Le prix de l'eau est le même pour tous les habitants de la Métropole sur la part assainissement et puis vous avez la même chose en eau potable qui permet de payer les travaux pour la production et la fourniture d'eau potable. Le projet aujourd'hui, il est estimé en janvier 2023 à 75,6 millions d'euros TTC et des subventions seront sollicitées auprès de différents organismes financiers.

Rappel sur le planning de mise en œuvre :

C'est un projet dont la première délibération de conseil métropolitain date de 2019. Et donc depuis 2019, toutes ces prés-études ont été faites, les études de faisabilité, réfléchir à beaucoup, beaucoup de solutions. Aujourd'hui, on est en concertation, donc début 2024. La poursuite de l'étude va consister à lancer d'abord l'appel à candidature, puis à retenir un concepteur réalisateur. Désignation qui est attendue en premier trimestre 2025. Ensuite, on aura toute une phase de leurs études, et puis surtout du réglementaire. On va avoir l'enquête publique, entre autres, et puis une instruction par les services de l'État, suivant les différents codes de l'environnement et puis c'est une station classée pour

l'environnement. Des travaux qui débuteront en 2026, pour une mise en service en 2028. Dans le projet, on inclut également la déconstruction des stations d'épuration qui auront bien sûr lieu à la fin, une fois qu'on aura fait tout cela. En parallèle de la station d'épuration, des travaux aussi des réseaux seront mis en œuvre, puisque, évidemment, il faut que cela aboutisse au même moment pour pouvoir à la fois avoir l'eau usée et pouvoir la traiter, l'un, dans tous les cas, pas sans l'autre. Voilà pour un rappel assez succinct. Alors, il y en a pour qui ce sont vraiment des redites. J'espère que, malgré tout, ça permet de resituer les choses. On passe maintenant à la partie suivante, sur les premiers enseignements de la concertation. Pour rappel, les objectifs de la concertation, Madame TREBAOL en a reparlé tout à l'heure. L'objectif de cette concertation préalable, avant que le dossier soit complètement décidé c'était de :

- Débattre de l'opportunité des objectifs et des caractéristiques du projet.
- Enrichir le projet avec les différentes contributions, que ce soit en réunion ou à travers des registres.
- Éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner.
- Et puis construire les modalités d'information et de participation du public post concertation.

Donc, c'est bien de tout cela qu'on va pouvoir parler ensuite.

Ensuite sur les rappels des objets de la concertation. Dès le début de la concertation, comme j'ai dit tout à l'heure, on a déjà eu un certain nombre d'études qui ont été faites pour essayer de trouver la solution qui paraissait la plus intéressante du point de vue de l'environnement, du point de vue technique, du point de vue des différents impacts qu'on peut avoir sur le milieu. La solution n'est pas figée, mais un certain nombre de choses ont dû être posées pour pouvoir avancer sur le projet : le site d'installation, le choix de regrouper les quatre systèmes, le dimensionnement des ouvrages, la réception des boues de la station de Saint-Erblon ou d'autres stations plus ponctuellement, les procédés de traitement. On en a parlé, on a eu beaucoup de questions, c'était intéressant aussi, soit de compréhension, soit d'avis et on va en tenir compte, mais ce n'était pas vraiment des sujets de la concertation.

Les sujets de la concertation : c'était surtout sur l'insertion paysagère, la végétalisation, les impacts visuels du site, les précautions à retenir pour le positionnement des bâtiments, les modalités d'accès au site, que ce soit en phase travaux ou que ce soit en phase d'exploitation, pendant le fonctionnement d'installation, et puis également des sujets sur les types de production photovoltaïque.

Donc, des sujets qui ont été abordés en réunions thématiques et plus largement aussi sur les stands d'informations, quand on a pu s'en parler. Je ne vais peut-être pas aller trop loin, on a fait cinq réunions publiques, plus une présentation au Lycée Agricole pour pouvoir aussi toucher un public d'étudiants. Et puis trois stands d'informations sur les marchés. Ce sont des choses qui seront plus claires et plus précisées dans le bilan. Les

réunions publiques ont attiré, je ne sais pas comment le dire, mais on a pu échanger avec un public qui allait de six à 28, 30 personnes, suivant les réunions publiques. Les stands sur les marchés ont été des moments aussi où on a pu échanger avec un certain nombre de gens, avec en particulier le marché de Bruz, qui est c'est vrai un marché très important et ce qui nous a permis de pouvoir discuter. Les gens sont venus pour échanger, jusqu'à 75 personnes, c'était intéressant. Et puis au Lycée Agricole du Rheu, une trentaine d'étudiants environ ont été rencontrés. Et puis on mettra aussi dans le bilan, mais on a fait un point quand même aujourd'hui, sur le site Internet avec 780, presque 800 visites sur le site Internet et un grand nombre de téléchargements des documents qui sont à disposition.

Madame Théron : On va vous présenter à présent les différentes contributions qu'on a pu avoir du public. Donc les chiffres sont assez faibles, comme vous pouvez le voir ici. A noter que ce ne sont que des contributions qui sont présentées dans ce tableau, qui sont écrites, ce qui a pu ressortir des registres dématérialisés, notamment du site Internet de la Fabrique citoyenne, où on a eu neuf contributions, mais également sous forme de mails, de transmissions écrites, des registres papiers, dans les Mairies ou sur les stands des marchés. On est arrivé à un nombre total de contributions de 12, ce qui peut paraître assez faible. Mais nous, ce qu'on retient, ce sont également toutes les contributions orales qu'on a pu avoir, soit en réunions comme ce soir avec les différentes personnes, et également des contributions orales sur les stands des marchés. Et donc là, si on devait ajouter toutes ces contributions qu'on n'a pas pu quantifier, puisqu'on avait des arrivées de personnes sur les marchés, les personnes arrivaient et repartaient, on n'a pas pu quantifier ces différentes contributions orales, mais en tout cas, sachez qu'elles ont été très nombreuses et très intéressantes. Donc, si je reviens sur les cinq thématiques qui étaient soumises à la concertation et l'avis des différents participants qui était recherché sur ces thématiques :

- Le premier concernait l'insertion paysagère, la végétalisation et l'impact visuel du site dans son environnement. Et on a une majorité des personnes qui se sont exprimé sur cet aspect-là, qui souhaitaient que la station d'épuration soit cachée. Cachée sous un écran végétal, cachée depuis les riverains, cachée depuis la route départementale 34. Que ce soit vraiment quelque chose qui soit derrière un écran végétal et bien séparé pour qu'elles se fondent au mieux dans l'environnement naturel présent.
- Deuxième aspect, les précautions à retenir pour le positionnement des bâtiments. En réunions thématiques, on a eu des personnes qui ont indiqué que le sujet était plutôt affaire de spécialistes et donc peu de personnes se sont exprimé pour vraiment donner leurs avis dessus, si ce n'est qu'on a eu quand même quelques contributions, alors ça c'est presque plus du bon sens, qui ont relevé que les ouvrages qui étaient susceptibles de générer ou des bruits ou des odeurs soient éloignés notamment des plus proches riverains. On a notamment une cantine inter-entreprise avec une terrasse qui donne sur le site. Le bon sens veut qu'on

mette les bâtiments les plus susceptibles d'accueillir des nuisances à l'écart de cette zone-là.

- Troisième objet de concertation sur lequel on a eu des retours, ce sont les modalités d'accès au site en phase travaux. On a bien noté qu'il faudrait porter une attention particulière sur l'accès par les camions mais également par les véhicules personnels des ouvriers qui travailleront sur le chantier et qui ne devront en aucun cas accéder au site du chantier en empruntant des itinéraires bis. Pour ne pas la nommer, on évoque notamment la route départementale 77, route de Cissé. Ce sera strictement interdit, ce sera écrit comme cela dans le cahier des charges.
- Quatrième objet, ce sont les modalités d'accès aussi pour le coup en phase définitive, une fois que la station sera en fonctionnement, donc à ce stade qui est privilégié, on va revenir sur ce sujet-là après, mais à ce stade, ce qui est privilégié, ce serait un accès par la zone d'activité des Portes de Ker Lann. C'est un accès qui paraît le plus logique et le moins contraignant au vu de plusieurs sujets.
- Et enfin, dernier objet de la concertation, c'était le type de production photovoltaïque. On interrogeait les gens pour savoir s'ils étaient plutôt favorables à la mise en place de trackers solaires, donc des mâts assez hauts, intégrant des panneaux, comme on peut le voir en fait sur l'image de droite, ou s'ils préféraient des panneaux au sol, comme on peut voir sur l'image de gauche. On a eu quelques contributions, quelques-unes ont pu faire part de l'importance de l'électronique sur la partie trackers et de leurs craintes vis-à-vis de l'obsolescence programmée, de l'augmentation de maintenance que ça pouvait engendrer. Aujourd'hui, on n'a pas forcément ces retours-là, mais pourquoi pas. On nous a également bien souligné que ce serait important d'optimiser l'autoconsommation. Le but, on l'a affiché depuis le début, c'est bien d'autoconsommer la production photovoltaïque qu'on va faire sur notre site, l'autoconsommer pour nous, pour notre site, pour les besoins de l'assainissement, et uniquement le surplus sera revendu. Le but numéro 1, on va dire la part principale dans ce projet de production photovoltaïque ce n'est pas de faire de la revente. Ça nous a bien été rappelé et que c'était quelque chose qu'il fallait qu'on privilégie. Et enfin, si je devais conclure sur cet aspect-là, on n'a pas eu de d'avis tranché qui s'est dégagé suite à la réunion thématique où on a posé ces questions-là. Les études qu'on va mener nous permettront d'affiner les impacts de chaque solution et de retenir la solution optimale.

Madame Pinchemel : Les sujets qu'a présentés Margot tout de suite, c'était vraiment les sujets tels qu'on les avait mis sur la table en disant : « on recherche l'avis ». Ce sont des questions qu'on a posées vraiment, surtout en tables-rondes, aux personnes qui étaient présentes, en disant : « Est-ce que vous avez un avis à émettre ? ».

Le sujet suivant : les contributions : ce soir, on a repris toutes les questions qui ont été posées, mais on voulait en faire ressortir les principales, celles qui sont revenues le plus souvent ou qui semblaient vraiment les plus détaillées. Ce qu'on va vous proposer là ensuite, ce sont de revenir un petit peu plus en détail sur chacune de ces questions.

La justification du choix de regroupement des quatre stations actuelles : on va reprendre un petit peu de temps, mais c'est une question qui est revenue plusieurs fois. Ce n'est pas forcément la vôtre, mais c'est quand même quelque chose qu'on nous a beaucoup abordé aussi sur les stands : « Pourquoi est-ce qu'on regroupe quatre stations ? ». On va revenir dessus.

Ensuite, la traversée de la Vilaine et les éventuels incidents sur l'environnement : ça a été présenté à une des réunions thématiques. Cependant, cette question, elle est revenue aussi un certain nombre de fois.

La problématique d'accès à la circulation liée à la RD77.

Les éléments connus à ce stade sur les surfaces liées à la production photovoltaïque.

La prise en compte des aspects de la REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées comme eaux non conventionnelles) pour des projets dans le secteur.

La méthanisation, l'alimentation du méthaniseur, les risques, l'incinération, les cendres, l'énergie nécessaire, les fumées, etc.

Et puis **le devenir de la pollution** pour tout ce qui est question des micropolluants, des métaux lourds, des résidus médicamenteux, des pesticides. On vous représente ça aussi assez rapidement.

Madame Théron : Donc, sur le premier sujet qui est la justification du choix de regroupement des quatre stations. C'est vrai que comme l'a dit Odile, c'est un sujet qui est beaucoup revenu : « Pourquoi vous avez fait le choix de regrouper notamment Le Rheu et Chavagne qui sont de l'autre côté de la Vilaine sur la station de Bruz ? ». L'idée c'était vraiment de réévoquer ici, même si vous avez dans le dossier de concertation déjà une partie des réponses à cette question, c'était de préciser un petit peu tout ça ce soir. Déjà, je reviens sur les constats qu'on a faits initialement et qui nous ont amenés à ce choix-là : c'est la saturation actuelle ou très prochaine des stations de Bruz et Chavagne. On peut dire aujourd'hui que la station de Bruz est saturée et celle de Chavagne l'est très prochainement. On a également la saturation de la station d'épuration du Rheu qui elle, à plus moyen terme, on va dire d'ici une dizaine d'années, mais c'est vrai que quand on voit le délai pour sortir un projet aujourd'hui de cette ampleur-là, on se dit que c'est quand même bien de pérenniser l'avenir, de considérer cette station-là aussi dans le projet. Et puis l'impact environnemental, quelque chose qui est très important puisqu'on va avoir aujourd'hui sur les stations actuelles qui vont rejeter des eaux traitées, dans des petits cours d'eau. On va avoir un impact de plus en plus important sur ces petits cours d'eau avec des débits en été qui diminuent fortement. Une contrainte où on doit en plus anticiper le dérèglement climatique. Et donc les cours d'eau du secteur, le Reynel, le Meu et le Mortrais sont aujourd'hui en mauvais état. Et si on continue à rejeter dans ces cours d'eau, on risque d'aggraver encore leur état à l'avenir. C'était une considération à prendre en compte assez importante sur cet aspect environnemental. Ensuite, ça avait des

conséquences directes face à ce choix. On avait la station d'épuration de Bruz, comme je l'ai dit, aujourd'hui saturée, qui est à étendre. Il n'y a pas la place sur le Campus de Ker Lann, là où elle est aujourd'hui, d'étendre l'équipement actuel. Donc, ça voulait dire trouver un nouveau terrain et construire un nouvel équipement de zéro, repartir à neuf, avec un coût, avec des contraintes, comme on peut l'imaginer. La station de Chavagne également à étendre très vite, soit la nécessité de déplacer l'équipement pour permettre un rejet dans la Vilaine, pour protéger le cours d'eau du Meu, dont on a parlé juste avant, ou alors l'étendre en lieu et place si c'était possible. Ce n'est pas dit, mais potentiellement, vu le site, et dans ce cas-là, si on l'avait étendu sur place, il aurait fallu créer une conduite de rejet jusqu'à la Vilaine d'environ 700 m. Ensuite, la station d'épuration de Saint-Jacques. C'est une station d'épuration qui est en forme de lagunage aujourd'hui. Le traitement qu'elle fait est un traitement robuste, plus ou moins efficace et plus ou moins performant, assez rustique, oui. Et donc, si on veut ne pas aggraver la qualité et même améliorer la qualité des cours d'eau et du milieu récepteur du rejet de la station de Saint-Jacques, il va falloir la transformer. Passer à une station d'épuration d'un autre type, donc ici on parle de la station à type boues activées, c'est un peu le principe qu'on vous a présenté précédemment, ce sont des stations qui sont plus performantes, et ça veut dire déplacer l'équipement par rapport à son emplacement actuel pour le rapprocher de la Vilaine, comme pour Chavagne, ou alors de créer une conduite de rejet qui ferait environ 1,5 km. Et enfin, dernière conséquence que ça pourrait avoir pour chacun des sites, si on conservait chacune des quatre STEP sur un site propre à chacune, donc une station pour chaque commune comme c'est le cas aujourd'hui avec les extensions, les transformations dont j'ai parlé précédemment. Ça empêcherait la mise en place de la filière de valorisation des boues d'épuration, une filière pérenne, c'est-à-dire une filière qui tient compte des évolutions réglementaires qui sont à venir et de la diminution des parcelles qui nous sont allouées dans les différents plans d'épandage. Ça veut dire également poursuivre les exportations de boues par camions hors Rennes Métropole, mais également hors de la Région parfois, pour ces quatre stations, et poursuivre les exportations en hiver, par camions également, des boues de la station d'épuration de Saint-Erblon. La station de Saint-Erblon, elle dispose d'un dispositif de traitement, de séchage plutôt des boues, qui est un séchage solaire, et en hiver, ça fonctionne très mal, donc on est obligé d'exporter aujourd'hui les boues de cette station d'épuration assez importantes sur cette période-là. On le voit, ça a plusieurs impacts, aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan technique, que sur le plan financier. Donc, au vu des différents impacts qui étaient soulevés par ce scénario que je viens de vous présenter, donc un scénario sans regroupement, on en a envisagé toute une variété de scénarios alternatifs. On n'est pas revenus sur chacun d'eux ce soir. Pour information, dans le dossier de concertation, on vous en a présenté particulièrement les cinq principaux scénarii qui sont entre la page 18 et la page 22, également des scénarii sur la localisation d'un futur équipement qui permettrait de regrouper les stations. Et toutes ces études qui ont été menées entre 2017 et 2020 ont permis d'aboutir à un scénario qu'on dit aujourd'hui préférentiel. Pour nous, c'est le scénario optimal en fonction des contraintes environnementales, des contraintes

techniques et des contraintes financières. Ce scénario préférentiel, finalement, implique un nouvel équipement qui va être performant et innovant, en remplacement des quatre stations existantes, qui va permettre de mieux traiter l'eau et donc d'avoir une qualité de rejet meilleure. Un nouveau rejet dans la Vilaine, milieu récepteur qui permet une forte capacité de dilution du rejet, même en période estivale, on sait qu'on aura de l'eau, on sait que la Vilaine pourra diluer ce rejet. Ça nous permettra également de supprimer les rejets actuels dans les trois petits cours d'eau et améliorer leur qualité. Egalement, ça permettra une taille de station qui est suffisante pour mettre en place des procédés de traitement et de valorisation des boues qui sont optimaux. Mettre une méthanisation sur une petite station d'épuration, ça n'a pas de sens. Ça n'a aucun intérêt, ça n'est pas faisable et ça n'est pas rentable même si on peut l'appliquer comme ça. Même si le but n'est pas de rentabiliser non plus l'équipement, c'est-à-dire au sens de faire de l'argent, mais le but c'est quand même de ne pas perdre de l'argent. C'est l'argent public issu de nos factures d'assainissement qui va payer tous les équipements qu'on va mettre en place. Le but, ce n'est pas de dépenser de l'argent pour faire une méthanisation sur une petite station, et finalement, de cette méthanisation, « je ne sors pas de biogaz et j'ai dépensé beaucoup d'argent pour pas grand-chose ». Donc, il faut déjà avoir une taille de station suffisante pour faire ce genre de procédés qui sont des procédés optimaux puisque comme on l'a présenté, et ça nous permet de produire du gaz renouvelable et de diminuer le volume de nos boues puis ensuite en incinération de valoriser les boues et d'avoir très peu de quantité en sortie. Si on doit comparer, comme j'ai dit tout à l'heure, le tonnage de cendres qu'on va sortir par an de l'incinérateur à ce qu'il aurait fallu sortir en boues liquides ou boues pâteuses des quatre stations actuelles, ça n'a rien à voir, ce n'est quasiment rien en fait sur les résidus de cendres. Et c'est aussi une filière qui est optimale puisque, comme je l'ai dit, elle nous permet de produire de l'énergie renouvelable. Et enfin, dernier point à considérer, à prendre en compte, cet équipement va permettre de poursuivre le développement économique et de la population au niveau de ce secteur sud de la Métropole qui est assez dynamique. Donc aujourd'hui, la saturation de la station d'épuration de Bruz pourrait avoir dans les prochaines années un réel impact sur la délivrance des permis de construire et des permis d'aménager (si on ne faisait pas ce projet-là en fait). Donc, j'espère avoir été claire pour cette partie-là, mais on pourra y revenir s'il y a des questions après. Ensuite, les incidences pour l'environnement à la traversée de la Vilaine, c'était un deuxième point qui a été pas mal soulevé lors des différentes réunions, des différents stands sur les marchés. Ça nous paraissait important de rediscuter de ce sujet-là ce soir, de repréciser les choses. Pour information, on a fait un focus assez poussé sur cette partie-là lors de la réunion qui a eu lieu au Rheu le 24 janvier dernier. Vous pouvez retrouver toutes les présentations et les comptes-rendus sur le site de la Fabrique Citoyenne pour plus d'informations. A ce stade des études, on en a déjà parlé précédemment, de la technique envisagée pour traverser la Vilaine à savoir un forage dirigé. Donc c'est une technique qui est très spécifique et qui est employée aujourd'hui pour passer des conduites, que ce soit du gaz, de l'électricité, de l'eau potable, de l'eau usée, sous des grands fleuves, des autoroutes, des voies SNCF, des choses

comme ça, qui pourraient le nécessiter. Il faut imaginer que sous la Seine, sous la Vilaine, sous le Rhône, vous en avez partout, des forages dirigés, c'est vraiment une technique qui est très employée et ça se fait pour toutes les types de conduites. C'est une technique qui est très connue, très bien gérée, qui présente l'avantage de n'avoir aucun impact direct sur le fleuve et sur les berges. On passe en fait sous le fleuve, on ne touche pas au cours d'eau, on ne va pas couper son cours, on ne va pas impacter directement les berges, on est placé à plusieurs dizaines ou centaines de mètres de chacune des deux berges. La conduite, pour rappel, ça me paraissait important d'avoir des chiffres même s'ils ne sont pas définitifs à ce stade, la conduite serait d'un diamètre d'environ 450 mm, donc il faut imaginer 45 cm. 45 cm, ce n'est pas un gros diamètre. Elle est assemblée en surface et ensuite elle est passée dans le forage qui a été créé juste avant. Le diamètre extérieur du forage, lui, il est de 67,5 cm, c'est la largeur maximale du forage, finalement. Et la conduite, elle, serait positionnée à environ 7 m de profondeur sous le lit de la Vilaine. Voilà pour les différentes précisions techniques qu'on peut apporter sur cette traversée.

Monsieur Kervennic : Au niveau de la production énergétique, une station d'épuration pour fonctionner nécessite une consommation d'énergie relativement conséquente. L'un des axes phares du projet sera également de produire de l'énergie électrique sur la station d'épuration, donc en ordre de grandeur, on considère qu'on devrait produire un peu moins de la moitié des besoins énergétiques de la station d'épuration. Sachant que comme on l'a expliqué au début, on est en conception réalisation, donc le projet n'est pas figé aujourd'hui, on mettra à profit la construction de bâtiments pour implanter des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments. On aura également besoin de parkings, donc les parkings en ombrière disposeront également de panneaux photovoltaïques. Et une partie du site qui ne sera pas occupée par les bâtiments et par les ouvrages, sera équipée également de panneaux photovoltaïques ou de trackers. La plus grosse superficie correspond à cette dernière implantation. On table sur 11 000 à 12 000 m², approximativement, dans le cadre de panneaux solaires implantés au sol. Dans le cadre de trackers, on a une récupération d'énergie qui est plus performante, donc ce qui permet de limiter fortement les surfaces nécessaires à la récupération d'énergie.

Madame Théron : Je vais reprendre sur le sujet de la REUT (réutilisation des eaux usées traitées). Une réunion a fait l'objet de ce sujet très précisément. Je crois que c'était la réunion à Bruz le 31 janvier dernier, si ma mémoire est bonne. On a assez détaillé ce sujet-là dans la présentation du 31 janvier. N'hésitez pas à revenir sur le site si vous voulez plus d'informations. Néanmoins, pour se recentrer un petit peu et repréciser cet aspect-là, on a lancé en 2021 une étude d'opportunité pour savoir s'il serait intéressant ou pas de réutiliser notre eau usée traitée et pour quels besoins ? Ça peut être des besoins agricoles en irrigation, des besoins urbains, lavage de voiries ou autres, des besoins récréatifs, notamment l'arrosage des golfs et des industriels pourraient également être intéressés, quelle que soit leur activité, par la réutilisation de nos eaux usées traitées. Les résultats de cette étude d'opportunité ont montré que les besoins étaient assez limités dans le secteur, que ce soit des entreprises ou des communes, elles avaient déjà des pratiques

vertueuses, notamment de réutilisation des eaux de pluie avec du stockage d'eau de pluie, etc., pour du lavage de voirie ou de l'arrosage d'espaces verts via cette eau de pluie. Donc, assez peu de besoins, si ce n'est le golf de Saint-Jacques qui était quand même assez intéressé. Finalement, depuis, on a eu des changements, on a connu plusieurs sécheresses récentes. On a également une réglementation nationale et européenne qui évolue très fortement sur ces sujets-là depuis quelques mois et même depuis quelques années. Donc, il faut être agile pour suivre cette réglementation qui nous permet de lancer de plus en plus de projets. Et on envisage dans le cadre de ce projet, de pousser encore plus notre réflexion et nos recherches via une étude de faisabilité qui sera lancée prochainement. Pour information, on a mis des chiffres sur le volume par an produit par la station d'épuration et surtout traitée par la station d'épuration (puisque ce n'est pas la station qui va produire l'eau usée), ce serait entre 1,5 million et 2 millions de m³ par an, donc c'est un gisement qui est assez intéressant. Par contre, si on a en face des besoins assez limités, pour le coup, le projet consistant à faire de la réutilisation d'eaux usées traitées ne sera peut-être pas intéressant, on verra à la suite à l'étude de faisabilité.

Madame Pinchemel : Pour compléter, c'est l'intérêt d'un projet évolutif où on envisage (ce n'est pas parce qu'on ne le fait pas tout de suite qu'on ne le fera pas demain) et ça ne sert à rien de le faire si ce n'est pour pas s'en servir. Néanmoins, de se dire : « Ça sera peut-être quelque chose qui viendra un jour si on l'a prévu tout de suite, c'est plus facile que si on ne l'a pas prévu dès le début ». On nous a demandé des précisions sur la méthanisation des boues d'épuration : le méthaniseur prévu à la station d'épuration de Bruz, c'est un méthaniseur de boues de stations d'épuration, qui recevra exclusivement des boues et des graisses issues du traitement des eaux usées et issues du traitement des eaux usées de la Métropole. Donc on a bien sûr les boues et les graisses qui sont produites sur la station d'épuration, mais également en hiver, on en a parlé tout à l'heure, de la station de Saint-Erblon qui est juste à côté, et puis d'autres stations d'épuration de la Métropole. La station, elle, va être exploitée par la Régie de l'assainissement. Ce sont bien les employés de Rennes Métropole qui exploitent la station d'épuration au même titre que d'ici un an, un an et demi, l'ensemble des stations d'épuration de Rennes Métropole, et dans cette optique-là, avoir un équipement qui permet de méthaniser les boues, ça nous permet aussi d'être agiles et puis de gérer au mieux ce qui va rentrer dans ce méthaniseur, environ 5 500 kg de matières sèches par jour et environ 3 m³ de graisse par jour. Si on regarde les chiffres, on est sur des moyennes, on est sur un équipement quand il sera à pleine charge, mais c'est pour donner des idées.

Public : Excusez-moi ?

Madame Pinchemel : Oui ?

Public : J'ai oublié un chiffre, combien de matières sèches et de graisses par jour, la station d'épuration avec sa propre production ?

Madame Pinchemel : À peu près la moitié de ce qu'on présente là. En graisses, un petit peu moins que la moitié. Les graisses, ce n'est pas très volumineux, ce sont des petites quantités. Pourquoi on les apporte là ? Parce qu'en fait c'est très méthanogène, donc ça permet de produire beaucoup de biogaz et ça permet d'avoir de l'énergie renouvelable en plus. Les boues, on a la moitié des boues qui sont faites sur place et puis l'autre moitié qui vient de la station de Saint-Erblon à pleine charge de la station. C'est toujours quelque chose qui évolue, donc au fil du temps, il y a de plus en plus de boues, mais il y a la moitié qui est produite sur place. Donc on a une homogénéité des produits entrants, on insiste dessus parce que c'est un équipement qui est finalement assez facile à exploiter. On en exploite déjà la station d'épuration de Rennes, on a toujours la même chose qui rentre dans un méthaniseur de boues de station d'épuration, c'est quelque chose qui fonctionne. On n'a pas d'à-coup, on n'a pas des moments où on produit plus ou on produit moins. On a un équipement qui est là. Notre objectif est de faire de l'énergie renouvelable est intéressante. Et puis surtout, ça nous permet de réduire notre volume et de sortir beaucoup moins de boues que ce qui est entré. On a reprécisé, on a eu des questions sur la sécurité. Ça, on l'a abordé lors de la réunion de Chavagne de 02 février dernier. Aujourd'hui, on a 47 stations en France qui ont des méthaniseurs qui fonctionnent et qui renvoient sur le réseau de gaz. On en a d'autres en plus qui utilisent leurs gaz pour faire de la cogénération. L'installation est classée et surveillée par les services de l'État, car on rentre dans une réglementation qui fait qu'on est en installation classée pour l'environnement (ICPE). Et à ce titre-là, c'est la DREAL qui va déjà étudier tous les dossiers, vérifier l'ensemble des données. Ce sera fait dans le cadre de l'instruction réglementaire en 2025, et puis aussi des organismes qui surveillent très régulièrement la station d'épuration. Je vous renvoie à la réunion de 02 février si vous voulez plus de précisions ou des questions peut-être tout à l'heure, Jean-Louis, je pense, pourrait y répondre. A moins qu'il y ait une question tout de suite, je ne sais pas.

Public : On n'est pas SEVESO¹, on est d'accord ? ICPE mais pas SEVESO ?

Madame Pinchemel : On n'est pas SEVESO, tout à fait. Il existe sûrement des sites SEVESO dans le secteur, mais la station d'épuration n'est pas SEVESO du tout. Et tant qu'on est sur ces questions très industrielles, je passe la parole à Jean-Louis pour la valorisation thermique des boues.

Monsieur Kervennic : La valorisation thermique, c'est ce qu'on va avoir en fin de filière boues. En fait, on va rentrer les boues dans un four pour les brûler. Pourquoi parle-t-on de valorisation ? Parce que quand on brûle des boues, on a de la chaleur bien évidemment dans le four, cette chaleur va être récupérée par des systèmes d'échangeur et réinjectée dans la station d'épuration. Là aussi, c'est une notion de récupération d'énergie produite sur le site.

¹ SEVESO : sites industriels identifiés comme présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites Seveso », et pour lesquels on doit maintenir un haut niveau de prévention.

En sortie d'incinérateurs, vous allez avoir trois produits :

- les cendres, c'est le reste de boues après qu'elles aient été brûlées.
- Ce qu'on appelle les REFIB : les résidus d'épuration de fumées qu'on va récupérer séparément.
- Les fumées proprement dites.

Donc, au niveau des fumées, on a des traitements relativement poussés, un certain nombre de réglementations à respecter qui vont vous dire pour tel ou tel paramètre, ou de rester sous tel ou tel seuil dans les fumées. C'est quelque chose qui est très suivi par la DREAL notamment.

Les cendres, on peut les valoriser en cimenterie, on indique une valeur de 700 tonnes à peu près de cendres produites par an. A titre de comparaison, si vous n'aviez pas d'incinération, vous avez un coefficient 10 [c'est-à-dire qu'on multiplie par 10 la valeur donnée] en boues, sortie station d'épuration. C'est quand même une réduction drastique des volumes qui sortiront de la station.

Les résidus de fumée, par contre, ce qu'on appelle les REFIB, ne sont pas valorisables, sachant que lorsque vous avez un traitement de fumées, tout ce qui est des métaux par exemple, vous les retrouvez dans ces REFIB, donc il faut les évacuer dans des centres spécialisés.

La diapositive 31 présente l'aspect micropolluants, dont vous entendez parler, je pense, assez fréquemment. Lorsque vous avez un traitement sur une station d'épuration, une bonne partie de ces polluants, vous allez les retrouver dans les boues qui partent ensuite en épandage, en compostage, avec là également des seuils à respecter. On ne peut pas évacuer les boues à n'importe quelle condition.

L'incinération des boues permet de s'affranchir de ce retour au sol des micropolluants. Aujourd'hui, on est dans une démarche de refonte de toutes les réglementations qui régissent les stations d'épuration et on sait qu'à moyen terme, des traitements de micropolluants seront imposés sur la sortie des filières de traitement des eaux. On ne connaît pas encore les échéances. On aura des notions aussi de seuils, de capacité de station d'épuration, mais le projet sera évolutif et permettra d'intégrer un traitement de ces micropolluants en fin de filière lorsque les règles seront fixées.

Public : Excusez-moi, ma question, c'est qu'aujourd'hui les boues d'assainissement aux moins de trois des quatre stations vont en épandage ? Donc, après le digestat des boues qui vont être brûlées, vont partir comme des cendres ou partir en fumée ? Parce qu'aujourd'hui, c'est quand même beaucoup l'épandage. Après, il y a la méthanisation des boues, on a le digestat et le digestat va être brûlé et donc on a les cendres en cimenterie. Mais quel est le retour au sol ?

Madame Pinchemel : Justement, dans ce projet-là, il n'y aura pas de retour au sol.

Public : Ça, je l'ai bien compris, mais comment vont faire les agriculteurs qui vont être obligés d'avoir des amendements entre guillemets, qui viennent de loin ? Parce que là, on était quand même dans le local.

Madame Pinchemel : Ce choix là, ça a été un choix qui n'a pas été facile au niveau de la Métropole, à savoir : est-ce qu'on part sur une solution de retour au sol ou est-ce qu'on part sur une solution de valorisation thermique ?

Il y a plusieurs choses. D'abord, c'est un projet qui arrivait en pleine période Covid, avec beaucoup de questions sur l'épandage. Les plans d'épandage qui sont faits sur Rennes Métropole montraient que de toute manière, on arrive à un moment où on n'a pas assez de place pour répandre l'ensemble de nos boues. On a vu que sur Saint-Erblon, il y a une partie de la matière qu'on exporte en hiver et après on a un épandage, mais les prospectives montraient qu'on était plutôt en manque de place plutôt qu'en surplus de place, avec des demandes qui n'étaient pas très élevées. Depuis un an, un an et demi, on a des demandes qui remontent fortement, c'est certain, puisque ça a changé sur le projet tel qu'on le mène. On n'est pas revenu là dans le détail, mais la directive européenne va demander aussi d'essayer de valoriser la matière et de faire de la récupération de matière. Donc, sur le projet de la station d'épuration à Bruz, une incinération, et une recherche, une réflexion sur des modules de récupération d'azote et de phosphore sous d'autres formes, mais pas un retour au sol direct.

Les plans d'épandage, par ailleurs, il y a ceux qui se poursuivent et puis il y a toujours... on a parlé tout à l'heure de 25 stations d'épuration, il y en aura trois de moins, ce seront 22 stations d'épuration qui continuent à produire des boues qui peuvent être épandues. C'est toujours ce qui est fléché pour la plupart de nos boues, quand on le peut. Avec toujours cette question aussi : l'équilibre au niveau des résidus médicamenteux ; certaines choses qu'on retrouve dans le sol ou via l'incinération qu'on ne retrouve pas dans le sol, mais on perd au niveau du cycle du carbone, de l'azote, du phosphore. On est complètement d'accord, ça a été une réflexion assez longue pour cette station-là. Ça nous permet d'avoir une corde de plus à notre arc et de pouvoir faire autre chose avec les boues, mais ça ne remet pas en cause globalement sur la Métropole, le fait qu'on puisse avoir de l'épandage de la part des autres stations d'épuration. Si tu veux compléter, Boris, aussi, n'hésite pas.

Monsieur Guéguen : Non, non, c'est effectivement ça. Le retour au sol restera une filière sur le territoire de la Métropole et c'est vraiment quelque chose qu'on gère à l'échelle du territoire. Comme l'a rappelé Odile, si on voulait mettre toutes les boues produites, on sait que ça ne passe pas et qu'il faut prévoir des scénarios, des outils alternatifs. Pour autant, je trouve qu'on n'aura pas de difficulté à répondre à la demande du monde agricole avec le reste des boues. Et ça, c'est aussi en recherchant de la modularité dans nos installations pour pouvoir s'adapter. Odile l'a reprécisé, mais entre la situation il y a trois ans, avec un prix d'énergie plus faible, pas de crise et un élevage qui était à un certain niveau, on avait de fortes difficultés à trouver des terres pour épandre. Avec la baisse de l'élevage et le

prix de l'énergie qui flambe, le scénario, il s'inverse totalement et c'est pour ça qu'il faut vraiment des choses modulables, parce que sinon les uns et les autres se retrouvent coincés. Simplement pour permettre l'interprétation, pour répondre à la préoccupation aussi sur des points de vigilance sur ces stations, par son site, son emplacement, notre objectif, c'est aussi de réduire le nombre de camions qui transitaient et donc effectivement le transport des boues n'était pas vraiment compatible ici avec le site. La solution aussi présente cet avantage de réduire les nuisances sur ce site précisément, mais à l'échelle de Métropole, ce n'est pas un principe général, c'est vraiment spécifique sur cette station-là.

Public : Bonsoir. Moi, en tant qu'agricultrice, je prends des boues urbaines sur mes parcelles et je constate que depuis la crise de Covid, ces boues ont été extrêmement chaulées, donc ce qui est bénéfique effectivement et par rapport aux résidus que vous parlez, de médicaments et tout ça, les vers de terre font très bien l'office de digesteur : ils digèrent très bien ce genre de résidus parce qu'en lombriculture, on s'aperçoit que ce qui ressort en matières exploitables pour les jardins, il reste plus de résidus par rapport à ces traitements médicamenteux, etc. Mais moi, je suis, toujours preneuse de boues urbaines parce que je suis à proximité déjà. Et puis, je trouve que c'est aussi une façon de participer à l'évolution de la commune en utilisant ces boues urbaines et ça évite aussi que la commune soit obligée de payer pour épandre. C'est ce que j'avais à dire.

Madame Pinchemel : C'est vrai, c'est un sujet sur lequel on a vraiment échangé. Le sujet qui a été très, très abordé est **la circulation sur la RD34** et les voies de shunt, la départementale 77 qui est la départementale entre la Vilaine et le site de la future station d'épuration à l'ouest de celle-ci et qui se raccorde sur le giratoire. La RD 34 permet d'aller vers le pont en direction de Chavagne.

Il y a des problèmes de circulations importantes de véhicules, y compris les véhicules lourds qui sont observés sur la RD77, et puis la connexion avec la RD34 est difficile, c'est quelque chose qui a été fortement exprimé. La circulation liée au chantier, nous, on a pu expliquer qu'elle ne passera pas par la RD77. C'est quelque chose que nous, on peut demander et puis l'accès, de toute manière, ne va pas traverser les champs de ce côté-là, en dehors de la période de travaux qui est vraiment limitée avec la pose de la canalisation de rejet puisqu'à un moment il faudra bien passer, mais la très grande partie des travaux ne passera pas par là.

La question sur **la zone des Portes de Ker Lann pour l'accès**, puisqu'on ne va pas quand même dire seulement « ça ne passera pas par la RD77 », il faut bien que ça passe par ailleurs, fera l'objet d'une attention particulière et on a pu ré-exprimer en réunion publique ici le 31 janvier dernier, qu'on va faire une demande auprès de la Préfecture parce qu'on est sur une route à grande circulation (RD34). On a beau avoir la compétence de la voirie, on n'a

pas celle de la circulation sur les routes à grande circulation (les RGC²), pour pouvoir peut-être faire un accès chantier directement de la RD34 pendant la période de chantier. Cet accès chantier sur la RD 34 permettrait d'avoir la moitié des flux entrants qui viendraient directement sur le chantier, et puis n'avoir que des sorties de camions au niveau de la zone d'activités des Portes de Ker Lann. En fin de chantier, on estime à peu près à 48 camions par mois [*en période d'exploitation*]. Alors quand je vous dis 48, c'est pareil, on est indulgent. Le choix de l'incinérateur, par exemple, c'est intéressant. Au début, on avait éventuellement envisagé un compostage avec des ouvrages très, très importants. L'avantage d'un incinérateur, c'est que c'est petit, ça ne prend pas beaucoup de place et ça va nécessiter typiquement beaucoup moins de travaux et puis beaucoup moins de quantités de béton, et finalement beaucoup moins de nuisances au niveau du nombre de camions. Tout est assez lié dans le projet, donc c'est vrai qu'il y a des fois où on n'y pense pas, mais certains choix ont non seulement cet avantage-là, comme on parlait tout à l'heure, de pouvoir réduire la quantité de boues et d'avoir une valorisation thermique, puis de faire de l'énergie renouvelable, mais ça va nous permettre aussi d'avoir un chantier qui va y gagner à la fois en temps et en fabrication. Au niveau de la phase chantier, on estime à 16 camions en pointe par jour, puis en phase d'exploitation, c'est quatre camions par jour en moyenne, avec peut-être six à huit sur des périodes, peut-être un petit peu plus aiguës. Voilà, juste sur ce chantier.

Public : Juste pour éclairer les personnes qui sont dans la salle, un ingénieur présent à cette réunion vous a démontré que six à huit camions en pointe par jour étaient un chiffre complètement sous-estimé.

Madame Pinchemel : En phase exploitation ?

Public : En phase d'exploitation... Non, en phase chantier. En phase exploitation, on n'oserait juger, mais en phase chantier, c'est tout à fait sous-estimé. Après, tant que ça ne passe pas par la RD 77 ...

Madame Pinchemel : Oui, on passait par la station là. Les problèmes de circulation sont déjà existants et sont identifiés dans une étude. Donc, vous l'avez exprimé très fortement et on l'a bien noté et entendu. Rennes Métropole, dont la réponse avait été apportée en réunion, travaille sur ces voies de shunt parce qu'en fait, la RD 77 fait partie d'un grand nombre de voies de shunt, des gens qui passent un petit peu dans tous les sens autour de la RD 34. Et donc, en échangeant avec nos collègues, on vous avait dit qu'on reviendrait vers eux. Donc, une rencontre va être organisée par les services de Rennes Métropole et puis avec la mairie bien sûr. Je vous passe la parole. Sur ce secteur de la RD 77, Monsieur CHEVÉ ? Voilà. Donc, c'est un sujet qui n'est pas que lié à la station puisque le problème existe déjà, mais on a relayé la question à nos collègues de la voirie en particulier.

² RGC : routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment le délestage du trafic, la circulation des transports et convois exceptionnels, avec des règles particulières en matière de police de la circulation

Monsieur Chev  : Oui tout simplement pour rappeler que le probl me est bien identifi . Comme vous l'avez dit, on avait d j  rencontr  les riverains sur place sur les questions li es au trafic de la RD 77 et les questions de s curit  que  a pose. Donc, il y a d j  des solutions qui vont  tre propos es et qui sont chiffr es. L'id e, c'est de revenir vers vous, vers les riverains pour pr ciser les solutions qui peuvent  tre apport es avant d'acter  a. Donc l'id e, c'est de r duire la vitesse bien s r. Il y a le travail aussi sur les voies de shunt, comment en arriver   d vier la circulation d'une mani re ou d'une autre ? Donc voil , on revient vers vous avec des pr cisions pour que  a puisse r pondre aussi aux contraintes des diff rents v hicules qui transitent par cette route.

Public : Normalement, il n'y a que des VL.

Monsieur Chev  : Oui, mais il y a aussi des motos, des engins agricoles. Donc, c'est  a qu'il faut qu'on prenne en compte. J'ai bien not   a.

Public : Du coup, la RD 34, c'est celle qui va de Bruz vers La Vilaine, qui remonte ?

Tribune : C'est celle qui va vers Chavagne.

Tribune : C'est la deuxi me ceinture.

Monsieur Chev  : L , c'est un sujet qui est un peu annexe, qui est important, mais qui n'est pas directement li  au projet de la STEP. Il y a aujourd'hui beaucoup de circulation sur cette voie de coupe en fait par rapport   la RD 34. Il y a beaucoup de voitures qui passent par l'axe qui descend Nord-Sud par la petite route, principalement   Cic .

Public : Et du coup, en phase de travaux, c'est quelle route qui sera privil gi e ? Je n'ai pas bien compris.

Monsieur Chev  : En phase de travaux, il n'y aura pas de v hicules particuliers li s aux travaux   passer par la RD 77. Ce sera sur la RD 34 et puis les autres axes. Donc, c'est bien un sujet annexe, qu'on traite s par ment.

Monsieur Salmon : Puis, on sera attentif, nous, les  lus de Bruz,   ce que ce contrat soit respect , effectivement, que ce soit en phase de travaux ou en phase d'exploitation, que les camions ne passent pas par l . Et de toute mani re, ce sera bien  crit dans le cahier des charges aussi de l'exploitation de la STEP. Donc l , de ce c t -l , on sera aussi attentifs. Merci.

Public : Apr s, le passage par la rue Charles Coud , puisque c'est quand m me ce qui va se faire, si j'ai bien compris, il y a des camions qui passent par l . C'est quand m me pas une rue qui est large, c'est assez accidentog ne. Il y a quand m me pas mal de salari s qui viennent soit   bus,   pied, etc., en v lo. Moi,  a me pose quand m me quelques questions sur des passages fr quents qui se font en camion dans la phase chantier, si j'ai bien compris, et dans le flux quotidien qu'on pourra avoir. Dans le flux quotidien, je ne suis pas s r d'avoir bien compris qu'il y avait 700 T de cendres par an.  a repr sente quoi  a en

volume ? Il y aura finalement à la fois des boues qui viendront, si je comprends d'autres sites, et à la fois des cendres qui sortiront de ce site. Et ce volume, c'est 6 à 8, c'est-ce que vous dites par jour ?

Madame Pinchemel : Voilà, c'est ça. En pointe, c'est 6 à 8 camions par jour en exploitation, qui sont des camions conduits par des agents de la métropole en grande partie, enfin qui sont nos agents. Concernant la phase chantier, c'est une réponse qu'on avait pu apporter en réunion thématique, on est sur un chantier qui est du plus haut niveau de sécurité. En fait, quand on fait un chantier, on a ce qu'on appelle un CSPS (Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé), donc quelqu'un qui aide pour la sécurité et la protection des personnes pendant les chantiers, qui concerne le chantier lui-même, mais aussi l'ensemble de ses abords. Là, on est au niveau 1 qui est le niveau le plus élevé qui implique des réunions régulières entre toutes les parties prenantes du chantier pendant toute sa durée. Alors, on travaille également avec le CHSCT³ (maintenant, ça a un autres nom, je suis désolée). Donc, les gros chantiers, quelque part, c'est assez confortable. C'est qu'en fait, on a des obligations et des moments où on est obligé de se retrouver et les gens les respectent parce que ce sont des gros chantiers, et ça sera aussi un des sujets... Enfin, la personne qui travaille déjà sur le sujet et qui va nous aider dès le cahier des charges sur cette question de sécurité du chantier, l'a déjà bien identifié. C'est vraiment un point qui sera évident, mais à tenir sur le long terme afin de pouvoir échanger pour améliorer toujours en permanence s'il y a besoin sur cet aspect-là.

Public : Aujourd'hui, je crois que ce n'est pas rétrocedé à la ville cette partie-là, la ZA des Portes de Ker Lann.

Madame Pinchemel : Tout à fait. C'est quelque chose qui est en cours.

Public : C'est un vrai sujet parce que c'est vrai que pour faire bouger le groupe PIGEAULT, il faut être motivé. Nous, au niveau de la MSA, on n'a jamais réussi à obtenir ce qu'on voulait. Donc, je pense que c'est important quand même de le rappeler.

Monsieur Chevé : Oui, tout à fait, la rétrocession va nous donner un peu plus de facilité justement pour faire le nécessaire sur la zone elle-même. Information importante qui nous concerne aussi : il y a l'arrivée du réseau Express Vélo. Pendant une réunion, on a pu entrer plus en détail sur les plans. Donc, ça aussi, ça va s'intégrer dans le plan de circulation sur la zone des Portes de Ker Lann, il faut avoir tout ça en tête.

Madame Pinchemel : La rétrocession pour expliquer : aujourd'hui, ce sont des voies qui ne sont pas encore dans le domaine public et qui vont bientôt passer dans le domaine public. Mais on a les réseaux, la protection incendie, la propreté, la végétalisation qui sont des sujets à traiter avec autant d'interlocuteurs différents. C'est donc un travail qui est un petit peu long mais qui est vraiment en cours et qui va aboutir. De toute manière, avant, c'était

³ CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

un préalable pour pouvoir mener à bien le projet. Ça va peut-être aussi faire bouger des choses intéressantes.

Public : Vous parliez de la sortie des vélos, là, qui vont passer entre LECLERC et puis le McDO, et ça va traverser les 2 x 2 voies qui sont à l'arrivée du rond-point du CD 34. Voilà.

Madame Pinchemel : Tout à fait.

Public : Et là, c'est extrêmement dangereux.

Madame Pinchemel : Tout à fait.

Public : Et pourquoi vous n'avez pas privilégié une passerelle comme de l'autre côté parce que là, on va avoir deux passerelles. On a une passerelle qui enjambe la 4 voie Redon et on a une passerelle qui va réenjamber la 4 voies Redon en sortant du campus. Et pourquoi ne pas avoir prévu une passerelle sur ce début de 2 x 2 voies à la sortie du rond-point en allant vers Chavagne ?

Monsieur PIQUET : Parce qu'on ne peut pas mettre d'ouvrages partout. C'est-à-dire qu'effectivement, c'est une question qu'on nous pose souvent sur les aménagements cyclables, c'est-à-dire "pourquoi est-ce que vous ne faites pas des passages inférieurs ?" "Pourquoi pas des passerelles ?" Ça fait des ouvrages qui sont vraiment énormes parce qu'on a des problèmes de pente. Il y a un gabarit routier à préserver, il faut passer au minimum 4,50 m au-dessus des voies. Donc, vous imaginez les rampes qu'il faut faire pour pouvoir accéder en vélo. Donc, ce sont des ouvrages hyper conséquents. On n'a pas forcément les emprises routières, il faut acquérir du foncier pour pouvoir faire ces ouvrages. Et puis, très clairement, il y a aussi un problème de coût, voilà. Donc, on travaille vraiment sur ce réseau Express vélo sur une traversée la plus sécurisée possible. Comme ça a été dit, on est sur une route à grande circulation, donc ce sont les services de l'Etat qui valident in fine les aménagements qu'on va réaliser. Les vélos, je l'avais déjà dit la dernière fois, ne sont pas prioritaires. Il y aura un cédez-le-passage pour les vélos parce que c'est trop dangereux. On ne peut pas avoir de priorité.

Public : Ça restera dangereux, on en a parlé en concertation.

Monsieur PIQUET : Il y aura un pincement de la voie. On s'éloigne du giratoire, voilà. Donc, on va essayer de faire les choses de manière la plus sécurisée possible, avec une signalisation, des panneaux qui seront à flash pour aussi alerter les automobilistes. Ce sont des situations qu'on retrouve dans plusieurs endroits. C'est quelque chose qu'on va faire avant le réseau express de Bruz au niveau du Montgermont, sur la deuxième ceinture également, donc au nord de la métropole. Donc, ce sont des solutions qu'on met en œuvre parce qu'on ne pourra pas développer le réseau cyclable de Rennes Métropole à coût d'ouvrages bétonnés ou de passerelles, ce n'est pas possible. Des routes à grande circulation, on en a partout. Il y a la rocade, il y a la deuxième ceinture, il y a des quatre-voies qui vont vers Rennes et donc, il faut qu'on trouve des solutions à niveau en

ralentissant les voitures, en signalant le passage des vélos pour pouvoir développer ce type de franchissement.

Public : Mais vous comprenez bien quand même que là, on est en phase d'accélération. Les voitures qui vont vers Chavagne sont en phase d'accélération sur le tronçon 2 x 2 voies en sortie de rond-point. Donc automatiquement, ce passage piéton va se trouver juste en sortie...

Monsieur PIQUET : Passage vélo, effectivement.

Public : Ou vélos, piétons, oui, mais c'est pareil puisque les piétons le prendront aussi. Donc, on est en voie d'accélération là.

Monsieur PIQUET : Il y aura effectivement un pincement. C'est du 2 x 1 voie, on pincera les voies. On s'éloigne suffisamment de la sortie du giratoire pour éviter effectivement ce phénomène d'accélération. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas mis la traversée vélo au niveau du giratoire ? Parce qu'en fait, on sait effectivement que c'est très dangereux de mettre une traversée vélo immédiatement en sortie de giratoire parce que c'est là où les voitures prennent de la vitesse et sont en train de regarder ce qui se passe derrière et ne regardent pas forcément devant. Donc, il y a un problème d'angle mort qui ne fonctionne pas alors que là, on sera vraiment déporté vers l'ouest sur cette traversée, ce qui permettra d'être vraiment en ligne droite. Les véhicules n'iront pas encore très, très vite parce qu'on sera suffisamment proche du giratoire, mais suffisamment éloigné pour éviter ce problème de visibilité. En tout cas, ce sont des choses qu'on étudie, ce sont des solutions qu'on met en œuvre à divers endroits. Ce n'est pas une exception à ce qu'on fait et ce qu'on fait sur Bruz. Et puis, ce sont des solutions qu'on doit forcément inventer pour éviter de construire des ouvrages partout. On ne pourra pas construire des passerelles et des passages partout.

Public : Je trouve que vous parlez justement de coût. Là, c'est quelque chose que vous allez faire et qui est totalement inutile, parce que du coup, là, actuellement, vu comment est le trafic sur cette route, moi je préfère qu'il n'y ait rien et qu'il n'y ait pas le risque de voir un vélo au bord de la route parce que c'est ce qui va se passer. On en reparle quand ça sera mis en place et c'est ce qui va se passer. Même actuellement en voiture, on a des risques qui sont considérables. Les deux-roues, je ne vous dis même pas depuis deux ans, combien j'en ai vu sur le bord de la route, on parle de deux-roues, on ne parle pas de vélo. Là, ce qui va se passer, c'est que vous allez créer : une zone accidentogène.

Monsieur PIQUET : Comment on fait ? On laisse les vélos se débrouiller ? Les gens qui veulent aller de Bruz à Rennes en vélo, on les laisse se débrouiller et puis franchir un peu comme ils peuvent le giratoire. Vous voyez, on essaie aussi de trouver des solutions pour accompagner.

Public : Là l'avantage c'est qu'ils mettent pied à terre et ils franchissent le giratoire sur les passages piétons.

Madame Trébaol, garante : Je voudrais juste, en tant que garante, vous remercier tous de participer à ce projet de STEP qui fait rejaillir beaucoup d'autres questions de la vie quotidienne autour de cette STEP, mais qui rendent finalement la tribune un peu responsable, non seulement des questions d'assainissement, mais aussi des questions de déplacements, de modes doux, d'appropriation des espaces publics. Et aujourd'hui, cette concertation nous a permis de montrer qu'en phase chantier, il y avait des précautions qu'il fallait prendre effectivement pour ce chantier de STEP vis-à-vis des flux existants. Le maître d'ouvrage ne peut pas répondre en même temps sur des projets qu'il a souhaité citer sur les plans de la STEP, mais dont il ne porte pas à la concertation en ce moment. Donc, je vous propose, si vous voulez bien tous, qu'on se laisse un temps de discussion après sur d'autres sujets parce que la concertation citoyenne et tous les sujets qui sont autour, c'est extrêmement intéressant. Et moi, j'en ferai part aussi dans mon bilan de votre intérêt pour l'environnement et de toutes les questions que vous avez fait ressurgir. Et j'ai admiré l'évolution dans cette concertation et la volonté de la maîtrise d'ouvrage de poursuivre des études justement sur la question de la circulation, de la liaison RD 34, RD 77, et d'amener dans la phase post-concertation, de nouveaux éléments. Donc, je pense que ça continue, vous avez raison de le dire. On va peut-être laisser le maître d'ouvrage conclure sur l'aspect STEP déjà, si vous voulez bien.

Public : J'avais une question, justement, sur la STEP. Jusque-là, sur les schémas, je n'ai pas vu s'il y avait un bassin tampon.

Madame Pinchemel : Oui. Alors effectivement, on a hésité à le mettre sur le schéma et on ne voulait pas surcharger.

Public : Ah oui, c'est important.

Madame Pinchemel : Tout à fait. Alors, un bassin tampon, c'est un volume qui est disponible pour pouvoir stocker l'eau en amont de la station d'épuration, d'abord en sécurité, c'est-à-dire que s'il y a une panne sur la station d'épuration, s'il y a une pompe qui fonctionne pas, si on a une panne électrique, alors sachant que ce sont des stations d'épuration qu'on sécurise au niveau panne électrique, sur lesquelles on met aussi des générateurs s'il y a besoin. Donc oui, il y en a un qui sera prévu à l'entrée de la station d'épuration, surtout qu'il y a une partie des eaux qu'on va refouler.

Public : Ils sont à ciel ouvert ou pas ?

Madame Pinchemel : Non, c'est des bassins qui sont fermés, on ne fait plus des bassins à ciel ouvert. Il en existe encore, pour ça, je vous rejoins complètement, mais ici non.

Public : C'est une question pour moi et pour tout le monde.

Madame Pinchemel : Oui, tout à fait. Ce sont des bassins qu'on confine, qu'on nettoie. Ils peuvent servir aussi si on a un surplus d'eau qui arrive à un moment. Cette gestion des eaux, elle se fait à l'entrée de la station. Et puis, comme on a un système qui est assez

complexe, elle se fait aussi sur les réseaux en amont. C'est-à-dire qu'on a des postes de pompage qui sont déportés, mais qui vont communiquer avec la station pour pouvoir fonctionner au mieux et effectivement apporter de l'eau et éviter, parce que c'est vraiment notre but et c'est le but quotidien de la direction d'assainissement, de ne surtout pas déverser des eaux brutes sans être passé par la station d'épuration puisque c'est là qu'on peut avoir une station ultra performante. Si on déverse de l'eau brute qui ne passe pas par la station, on a un peu tout perdu parce qu'en fait, on va avoir rejeté de la pollution directement au milieu. Donc ça, c'est la préoccupation permanente. Et oui, il y aura un bassin en entrée de station, tout à fait.

Public : Et oui, parce que je ne le voyais pas.

Madame Pinchemel : Et oui, tout à fait.

Public : Deuxième chose aussi qui m'ennuie un peu, c'est que le temps que ça se réalise, en admettant que le programme, comme vous l'avez stipulé tout à l'heure, qu'en quatre ans, on ait cette future station. En général, on a toujours du retard en France, peut-être que pour une fois, on sera à l'heure. Et ce qui m'ennuie un peu, c'est que la station de Bruz actuellement, elle est pratiquement hors norme et donc, on va encore vivre quatre ans avec ça.

Madame Pinchemel : Hors norme, je pense qu'elle est conforme aujourd'hui, au niveau du rejet ? On respecte les normes.

Monsieur Guéguen : Et effectivement vieillissante. Je ne vous cache pas que c'est la plus facile à exploiter, mais pour autant, elle respecte quand même le rejet. Donc après, on sait que ça ne peut pas durer comme ça éternellement. Elle demande pas mal d'efforts d'entretien pour la maintenir jusqu'au bout, mais on fera le nécessaire pour qu'elle tienne ces 4 ans, voire 5 s'il fallait tenir 5 ans.

Public : Non, mais c'est un point important. Par contre, comme on part sur quelque chose de tout neuf, j'ai remarqué aussi qu'on a un état des lieux de tous les réseaux en amont. Et j'espère que toutes les communes actuellement ont des réseaux dignes de ce nom ou il y a des choses à mettre au goût du jour... ?

Madame Pinchemel : Tout à fait. C'est une obligation en fait pour faire une station d'épuration, c'est d'avoir fait un schéma directeur des réseaux. Donc, on a fait le schéma directeur des réseaux des 4 systèmes d'assainissement qui vont être accordés, un schéma directeur de réseaux, ça permet de regarder l'état des réseaux, de regarder ce qui se passe en été, en hiver. La chose qui nous embête le plus, c'est d'avoir en fait des eaux qui rentrent dans les réseaux alors qu'on n'en voudrait pas. On ne voudrait que de l'eau usée et puis malheureusement, il y a de l'eau de nappe qui rentre, on a de l'eau de pluie qui rentre. Donc, c'est vraiment ce qu'on surveille fortement. C'est ce qui peut nous amener justement à avoir tout d'un coup trop d'eau et avoir des déversements. Une fois qu'on a étudié ça, on regarde aussi le développement. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a une

population, demain, on a plus d'eau, donc il faut que ça puisse passer par les réseaux et ça nous permette d'aboutir à des programmes de travaux aussi sur les réseaux. Et ce renouvellement des réseaux, cette réhabilitation des réseaux, c'est quelque chose qui a été aussi voté au niveau du budget de l'assainissement, c'est de pouvoir accentuer cette réhabilitation des réseaux pour que ça fonctionne. On a un patrimoine, on voit les stations d'épuration, mais le plus gros patrimoine, il est sous nos pieds et c'est l'ensemble de nos réseaux et de nos postes de pompage.

Public : Non parce qu'on parle toujours des réseaux d'eau de villes, on parle de rendement, on dit que comme c'est un circuit pression, en circulation, etc. et dès qu'il y a des fuites, on pompe toutes les eaux résiduelles des nappes de ceci et cela parce que le réseau, je le sais très bien, qu'il n'est pas en très bon état.

Madame Pinchemel : Voilà. Donc, le risque, c'est d'une part, on va consommer plus d'énergie.

Public : Et ça c'est un manquement quand même... Parce que ça ne date pas d'aujourd'hui. Je sais que ça a été repris par ceci et par cela, mais c'est quand même un manquement dans le temps de ne pas avoir entretenu aussi ces réseaux dignes de ce nom.

Madame Pinchemel : Oui, et c'est comme vous dites, en eau potable et puis la question, elle se pose aussi pour l'assainissement.

Public : Oui, des deux côtés !

Madame Théron : On vous propose à présent de passer à la conclusion. Alors, ce n'est pas la conclusion de notre réunion, on va avoir encore des échanges, c'est vraiment présenter la conclusion de la concertation. Une conclusion partielle puisqu'en fait, on a encore un temps de concertation d'une semaine à peu près puisque celle-ci se termine le 26 février prochain. Donc, c'est pour vous présenter un petit peu, à cette étape-là, aujourd'hui le 20 février, qu'est-ce qui nous a permis cette étape de concertation ?

On en parlait tout à l'heure. On ne fait pas des concertations sur tous les projets qu'on mène à l'échelle de Rennes Métropole. C'est quand même quelque chose qui demande beaucoup d'investissements de votre part et de la nôtre, beaucoup de travail en amont et l'intérêt, c'est quand ça a des réelles conséquences et que ça nous permet d'évoluer derrière sur nos projets. Donc, la première chose, c'est qu'on a pu, lors de cette concertation, écouter vos différentes propositions, vos souhaits, ce que vous souhaitiez pour le futur équipement, vos craintes, vos inquiétudes. On en a entendu ce soir. On en a entendu également lors des stands marchés ou lors des précédentes réunions vis-à-vis, alors que ce soit des contributions de la part de la population de manière générale ou vraiment des riverains qui sont plus directement concernés par le projet. Ça a été également de présenter le projet. Pour nous, c'est intéressant de présenter et de vulgariser le projet. Ce n'est pas évident. C'est quelque chose qui est très technique et il faut s'adapter à tous les niveaux de compréhension. On a des gens face à nous qui sont

extrêmement experts et spécialisés dans certains domaines, donc c'est aussi intéressant d'en échanger avec eux, mais également très intéressant d'échanger avec ceux qui arrivent en n'ayant aucune idée préconçue du projet puisque finalement, ils sont assez néophytes. Donc voilà, il faut s'adapter à tous les publics avec plein de niveaux de détails. Et puis, on en parlait tout à l'heure, Madame TREBAOL le disait très bien, on a pu échanger via ce projet sur différents sujets annexes, soit qui ne sont pas directement liés à la station comme le réseau Express vélo, mais également des questions sur la tarification liée à l'assainissement, le petit cycle de l'eau, des choses comme ça. Donc, c'est vraiment quelque chose pour nous qui est très positif.

Donc, les suites qui seront données à cette concertation qui a eu lieu pendant un mois et demi.

Donc comme je l'ai dit, elle se termine le 26 février prochain, à peu près dans une semaine. Ensuite, voilà, on a des étapes réglementaires à suivre. C'est assez cadré dans cette phase de concertation préalable. Madame Trebaol, la garante, doit rédiger son bilan sous un mois à l'issue de la concertation, donc d'ici le 26 mars 2024. Donc ce bilan comportera déjà la synthèse des observations et des propositions que vous aurez faite. Elle aura recueilli, en fait, tous vos propos, vos questions, vos craintes, vos inquiétudes, et les aura retranscrits dans cette synthèse, dans son bilan. Également, elle rappellera toutes les méthodes participatives qui ont été mises en place par le maître d'ouvrage, donc nous, Rennes Métropole, comment on a communiqué auprès de vous, comment on a fait savoir qu'il y avait des réunions publiques, qu'il y avait des stands d'informations sur les marchés. Et puis, elle nous fera tout un ensemble de prescriptions et de recommandations à suivre pour la suite du projet. Pas au niveau technique, bien entendu, mais sur qu'est-ce qu'on doit prendre en compte pour continuer à informer les gens, à recueillir leurs avis, etc. Et ensuite, nous, maîtres d'ouvrage, Rennes Métropole, on devra restituer une réponse à ce bilan de la garante. Cette réponse devra se faire dans les deux mois à la réception du bilan de la garante, donc d'ici le 26 mai prochain, que nous, on validera en bureau métropolitain Rennes Métropole. Donc ce sont des documents qui se retrouveront sur le site de la Fabrique Citoyenne, aussi bien le bilan de la garante que notre rapport en réponse à ce bilan.

Madame Pinchemel : On aborde aussi la poursuite des échanges suite à la concertation. Alors, quand on dit que c'est fini le 26 février, ça veut dire que votre possibilité de mettre des contributions sur le registre dématérialisé ou sur les registres qui sont déposés en commune s'arrête ce jour-là. On laisse du temps entre cette réunion maintenant et le 26 février pour pouvoir vous permettre encore d'apporter des derniers éléments que vous voudriez apposer sur les registres. La poursuite des échanges post-concertation, c'est-à-dire que la concertation a une durée qui est très réglementaire, mais ça ne veut pas dire qu'on arrête de se parler après. Tous ces éléments, on vous dit qu'on va les prendre en compte, ce n'est pas juste pour dire on vous a écoutés, c'est parce que derrière, nous, la phase suivante sur la station d'épuration, c'est de faire le programme qu'on va proposer

au concepteur-réalisateur, donc le groupement d'un bureau d'études et d'un constructeur de station d'épuration avec lequel on va contractualiser pour faire les travaux. Et il va décider d'un certain nombre de choses en recherche d'innovation, mais par contre, nous, on est très, très stricts et très serrés sur certains sujets où on dit : « Ça, on est sûr qu'on le veut, ça, ça sera comme ça et ça, vous n'avez pas le choix et il faudra que ce soit pris en compte. » Et donc, du coup, on n'a toujours pas fait ce document-là et finalisé. Il y a des choses qu'on commence à écrire parce que c'est assez long comme travail, mais on ne l'a pas finalisé parce qu'il faut qu'on puisse prendre en compte ce qui est sorti de la concertation dans ce document. Après, les différentes modalités d'échange seront communiquées en fin de concertation. Ce qu'on a pu sortir comme piste, on est vraiment sur des pistes, c'est mettre en place au-delà des communications et des informations de chantier (on avait pu aussi en parler lors d'une réunion), un site comme sur tous les chantiers qui se passent sur la métropole, une communication à proximité, des médiateurs de chantier qui sont toujours joignables, dont les coordonnées sont affichées à la fois sur les sites et à la fois sur les chantiers.

Les choses qu'on a retenues :

- la proposition de visiter la station d'épuration de Beaurade qui est déjà équipée d'un méthaniseur. Donc ça, on l'a entendu plusieurs fois, que ce soit sur les stands ou sur les réunions publiques. C'est ce genre de visite qu'on peut organiser sur inscription. Donc voilà, ce qu'on va dire, c'est que les gens qui le souhaitent, n'hésitent pas à laisser les coordonnées, en précisant éventuellement ce qui les intéresse, parce que ça va permettre, nous, d'organiser une visite, pas pour 300 personnes, mais pour un ou deux groupes qui voudraient venir voir comment c'est le méthaniseur parce que c'est pas forcément quelque chose qu'on rencontre tous les jours, un méthaniseur d'une station d'épuration. La station d'épuration de Rennes, c'est plus gros, c'est 360 000 équivalents-habitants. Là, on sera sur un méthaniseur pour 80 000, on est sur un équipement plus petit.
- La proposition de réunions d'échanges axées sur les conditions de circulation du secteur en rapport avec le chantier, en amont des grandes phases de chantier. C'est-à-dire pas dire demain : « La phase de chantier, c'est comme ça », mais réussir à trouver le temps en amont pour dire : « A telle période de chantier, qu'est-ce qu'on a observé ? Est-ce que ça fonctionnait, ça ne fonctionnait pas, et surtout, quelles sont les précautions à mettre en place pour être sûr que ça se passe bien ? » Et là, je ne sais pas encore vous dire exactement à quelle fréquence, comment ça va se passer, mais on a compris qu'il fallait vraiment qu'on en échange avec vous et puis que les personnes qui sont intéressées se manifestent pour qu'on puisse se réunir et prendre en compte vos observations. Nous, on est modestes, on n'est pas là non plus là 100 % du temps, on n'a pas construit notre maison sur le site pour observer en permanence : donc toutes les informations, il faut vraiment qu'elles puissent être remontées et qu'on puisse tout de suite faire évoluer les choses quand on sera à cette période-là.

- Et puis après, on poursuit des contacts ciblés au fil du projet avec les propriétaires-exploitants, particulièrement pour toutes les investigations et travaux parce que c'est un point qui a aussi été bien pointé en disant qu'il y avait eu des fois où ça ne s'est pas forcément passé comme cela l'aurait dû. C'est-à-dire qu'on a mis en sorte certaines choses et puis malgré tout, par moments, ça ne s'est pas déroulé tout à fait comme visiblement ça aurait été le mieux. Et donc, la liste des personnes à contacter, on va la mettre à jour aussi. On a eu quelques retours qui ont dit : « Moi, j'ai pas été contacté », pour pouvoir poursuivre cette période d'investigation en expliquant, en prévenant et en étant plus présents sur ce sujet-là.

Donc voilà, on a mis pour rappel le cahier d'émergence, il y en a un ici, donc vous pouvez mettre vos coordonnées dessus, ou nous envoyer vos coordonnées en précisant ce qui vous semble le plus important. Et puis, cette liste, elle reste ouverte, s'il y a quelque chose d'autre à mettre en place, c'est quelque chose qui sera possible. On a eu aussi des retours lorsqu'on a posé les questions, des gens qui ont dit : « Moi, je suis assez éloigné, j'ai été informé et je ne me sens pas concerné par le chantier en lui-même. » Donc, c'est vraiment en fonction des besoins et des attentes de chacun. Voilà, on arrive à la fin de ce qui a été vraiment, comment dire, présenté sur les diapositives, mais on est bien sûr disponible pour des questions ou d'autres commentaires sur le sujet.

Public : J'ai juste deux, trois petites questions. Est-ce que vous allez faire une différence, je n'ai pas exactement les termes, pour l'exploitation entre la STEP et le digesteur anaérobie parce que Beaurade, d'après ce que je sais, c'est que la digestion anaérobie se fait par VEOLIA. Non, ça a changé ?

Monsieur Guéguen : Effectivement, ça a été exploité par VEOLIA dans la foulée de la construction, en fait, sur la filière boue de la station d'épuration de Rennes Beaurade. Elle a été mise en service en 2013 et il y avait associé dans le même marché une construction et une exploitation pendant trois ans. Donc de 2013 à 2016, c'est effectivement les équipes d'OTV et de VEOLIA qui ont exploité, mais depuis 2016, c'est les équipes de la Régie d'assainissement qui exploitent.

Public : D'accord. Parce qu'on a du mal à finalement faire la visite des deux. On s'arrête tôt. On a la file eau et puis la file boue après, enfin méthanisation, et que si on veut faire une visite, c'est bien séparé quand même. Est-ce que là, ça sera un tout ou aussi séparé parce que quand on va avec les élèves en visite grand public...

Monsieur Guéguen : Aujourd'hui, les visites grand public sur la station de Rennes, elles sont organisées sur la filière eau parce qu'elle a été conçue pour. Il y a tout un circuit de visite avec des vitres de protection, tout a été prévu pour être visité. La partie traitement des boues, elle n'a pas été prévue pour être visitée et comporte des parties avec des hautes pressions et des hautes températures dans lesquelles on ne peut pas faire entrer des gens. Il y a même des pièces où nos propres agents ne rentrent que vraiment si c'est

indispensable et avec des grosses conditions de sécurité. Donc, cette partie-là n'est pas visitable.

Public : Moi, je l'ai déjà visitée, même avec des élèves, les deux parties. Mais je veux dire, avec la nouvelle STEP, est-ce qu'on pourra visiter les deux parties ?

Monsieur Guéguen : Il y aura un circuit de visite. Après, je pense que sur la partie filière boue, il y aura aussi des parties qui seront sur le risque et qui ne seront pas visibles.

Madame Pinchemel : C'est une question qu'on a posée parce qu'on travaille en amont, quand on dit "on fait des études en amont", c'est aussi des questions qu'on pose et qu'on a posées à notre assistant maître d'ouvrage. On fait un circuit de visite, si on peut visiter des choses, il est hors de question de dire : « Vous allez faire un tour à 500 m de la station et puis, on va vous rencontrer sur des panneaux. » Si on visite, il faut pouvoir voir des choses, donc effectivement, la filière eau, c'est plus facile que la filière boue et c'est quelque chose sur lequel on travaille. Ce n'est pas très simple d'avoir des réponses sur ce qu'on peut visiter et ce qu'on ne peut pas visiter. Un méthaniseur, de toute manière, on ne peut pas mettre la tête dedans, quoi qu'il arrive. On ne peut pas mettre des fenêtres, on ne peut pas mettre des hublots parce que c'est quelque chose qui est complètement confiné. Donc, on ne mettra pas la tête dans un méthaniseur dans tous les cas. Cependant, c'est vraiment un travail qu'on a sur ce circuit pédagogique, on y tient. Maintenant, je ne suis pas sûre aujourd'hui de vous dire que c'est sûr, on pourra tout visiter, non. On va faire en sorte que, mais s'il y a des normes et des règles qui nous disent : « Non, c'est interdit », on ne pourra pas aller au-delà sur ce sujet-là. On espère aussi y intégrer toute la question de l'énergie, puisqu'on voit qu'on est sur une station où on cherche à récupérer au maximum l'énergie. On trouve que ce serait intéressant aussi de pouvoir présenter le cycle de l'eau et le cycle de l'énergie. Et lors d'une réunion publique, on nous a dit : « Mais le cycle du carbone, vous en parlez pas. Ça pourrait être aussi un sujet intéressant. » Donc, on a entendu la question et puis, on va y travailler.

Public : Oui parce que l'unité de méthanisation va être en injection.

Madame Pinchemel : Tout à fait. En fait, on a du biogaz qu'on épure en biométhane et qu'on va réinjecter dans le réseau de GRDF.

Public : Vous allez pouvoir récupérer aussi le CO₂.

Madame Pinchemel : Alors le CO₂ aujourd'hui, on n'a pas prévu de le valoriser. Vous avez raison, sur certaines stations dont on a beaucoup parlé, avec de la méthanation, on produit du syngas⁴. Aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose qu'on a prévu de premier abord sur la station d'épuration. Après, avec une conception-réalisation, s'il y avait un intérêt, peut-être on irait jusque-là, mais aujourd'hui...

⁴ Syngas : gaz de synthèse

Public : Non, récupérer juste le CO₂ et l'envoyer vers des serres, sans aller vers la méthanation qui n'est pas encore développée. Et puis, sur les digesteurs, on peut mettre des fenêtres, j'en ai vu plusieurs. Ça peut être intéressant d'un point de vue pédagogique, moi j'en ai déjà vu.

Madame Pinchemel : Je note la question. Moi, je n'en ai jamais vu.

Public : Moi, j'ai vu, moi, j'ai vu plein.

Monsieur Kervennic : Sur cette dernière question, on met effectivement des hublots sur les systèmes de digesteur, mais bon, quand on s'approche du hublot, on ne voit pas grand-chose. C'est un ouvrage qui est rempli de boue et de gaz qui, par définition, n'a pas de coloration et donc, on ne voit pas vraiment beaucoup à l'intérieur du digesteur.

Public : Juste après, une question parce que je n'ai pas compris. J'ai compris, donc que l'eau traitée va sortir. Donc, j'ai compris le forage dirigé, j'ai compris que ça allait passer, ça va aller traverser la Vilaine sous 7 m de profondeur. Mais finalement pour aller où ? Ça, je n'ai pas compris.

Monsieur Kervennic : En fait, vous serez obligée d'avoir des conduites. Par exemple la station du Rheu. Vous allez devoir transférer les effluents qui proviennent du réseau du Rheu sur le site de la station d'épuration de Bruz. Donc en fait, vous aurez des réseaux, c'est ce qu'on appelle des réseaux de transfert...

Public : Ah oui, ce n'est pas l'eau traitée, voilà, c'est pour ça que j'avais... Là, je ne comprenais plus. D'accord, j'ai compris.

Monsieur Kervennic : Ce sont des réseaux de transfert d'une commune à l'autre pour transférer les effluents.

Public : Et une dernière question, après, j'ai terminé, pourquoi est-ce qu'on ne peut plus visiter ? Enfin du moins, j'arrive plus à visiter la STEP qui est sur le campus de Ker Lann. J'ai vraiment essayé de téléphoner un peu de partout et voilà. Elle est bien, moi, je l'aime bien, même si elle est vieille.

Monsieur Guéguen : Vous nous redonnerez vos coordonnées parce que ce n'est effectivement pas une des stations qui est prévue pour être visitée, donc c'est pas celle qu'on privilégie, mais en général, quand on a des demandes, on essaie d'y répondre.

Public : Oui, peut-être je vais prendre vos coordonnées parce qu'on n'arrive plus alors qu'avant, j'y allais deux ou trois fois par an.

Public : Oui, moi j'avais une intervention s'il vous plaît, au sujet du risque d'explosion de ce genre d'installation, parce qu'on sait que dans certains secteurs, il y a eu des soucis d'explosion et quelles sont les conséquences au niveau des riverains ?

Madame Pinchemel : Au niveau de l'explosion, un digesteur, c'est une grosse enceinte confinée qui est à 37° et qui n'est pas en surpression. Enfin, on a une toute petite surpression, mais c'est pas grand-chose. C'est pas une cocotte-minute du tout, donc ça c'est déjà important à savoir. On a une zone qu'on appelle zone ATEX, à risque d'explosion, qui est assez réduite. Mais ce sont quelques mètres autour du méthaniseur et en fait, toutes ces questions-là sont reliées à la question du positionnement des bâtiments. C'est bien de le conserver dans l'espace dont on dispose sur la station d'épuration. C'est aussi pour ça que c'est intéressant d'avoir un grand espace. Mais quand vous parlez d'exemples d'explosion méthaniseur, ou accidents de méthaniseur, on a pu voir et je ne parle pas de méthaniseur de station d'épuration uniquement, des fois des déversements, de la pollution, mais peut-être agricole aussi. Quand je disais tout à l'heure qu'on a un flux de boue et qu'on a toujours la même chose dans notre méthaniseur, ce sont vraiment des méthaniseurs qui sont faciles à exploiter puisqu'on a toujours la même chose qui arrive et du coup, on n'a pas ces effets de variation, donc c'est plus facile. Enfin, le bureau d'études dans le cadre concepteur-réalisateur, a des obligations très, très précises sur ce qu'il doit étudier, comment ça se passe, jusqu'où ça va, des rayons de risque qu'on peut appeler d'explosion, mais c'est pas une cocotte-minute qui fait boum avec quelque chose qui monterait en haut.

Public : Et les émanations de fumée par exemple, est-ce qu'elles sont bien filtrées ?

Madame Pinchemel : Alors, on a un traitement des fumées. C'était ce qu'on présentait tout à l'heure sur une des questions qu'on a pu avoir. Pareil, on répond à toutes les réglementations bien sûr et on a un traitement des fumées. La cheminée de sortie, c'est une petite cheminée, c'est quelque chose qui fait 20 cm. C'est pas du tout une grande comme une usine de valorisation des déchets par exemple. On est sur des petites quantités de fumée. On est en dessous du seuil d'un certain nombre de normes, c'est-à-dire qu'on n'est même pas tenu de le déclarer de la même manière que d'autres choses sur cette station d'épuration parce que ce sont vraiment des très petites quantités. Et puis après, on y applique toutes les réglementations telles qu'elles sont avec un traitement des fumées.

Public : Re-bonjour. Moi, j'ai une question par rapport au coût. En 2021, on est à 45 millions, en 2023, on est à 75 millions, quelles sont les projections pour 2026 ?

Madame Pinchemel : Alors, les projections, on en a fait par rapport à l'inflation. Je ne sais pas exactement quel sera le taux de l'inflation d'ici 2026-2028, donc qu'il y ait une prise en compte de l'inflation, c'est intéressant. La différence entre les 50 et les 75 millions, c'est pareil, c'est quelque chose auquel on avait répondu en début d'opération. Quand on est au stade d'un préprogramme et qu'on estime le prix d'une station d'épuration pour l'inscrire à un programme, on n'a pas encore fait toutes les études qu'on a faites derrière. Donc, il y a un certain nombre de choses qu'on n'avait pas forcément prises en compte. Pour être très transparente, on avait bien dimensionné la filière eau, la filière boue et peut-être qu'on avait un peu sous-estimé le fait qu'il faut aussi des voiries, des raccordements,

qu'il faut un bâtiment d'exploitation pour que le personnel exploitant soit bien installé. Donc, ce sont des choses qu'on avait peut-être un petit peu sous-évaluées. Et c'est vrai que c'est très difficile d'estimer des coûts de travaux comme ça en amont quand on est en pré-programme d'une opération de cette envergure-là.

Public : Je suis désolée, je pense que j'ai mal posé ma question...

Monsieur Salmon : Si je peux me permettre, on sera toujours moins cher que de faire quatre stations d'épuration séparées. Donc, ça, il faut être clair là-dessus.

Public : Oui, mais ce n'est pas une réponse à ma question, Monsieur le Maire.

Public : Là-dessus, sans doute, on n'a pas les études pour quatre stations, nous, pour comparer.

Madame Pinchemel : Mais l'inflation, enfin...

Public : Mais obligatoirement, ça me semble logique. Je ne sais pas, nous, en tant que particuliers, on a un projet, on projette notre budget pour savoir où on va. Donc, ma question est quel est "quel est le coût final estimé du projet", parce que vous avez dû faire une projection.

Madame Pinchemel : Moi, mon budget alimentation, il a explosé, je ne l'ai pas vu venir.

Public : Non, non, mais ce n'est pas ma question et je vous reproche pas...

Madame Pinchemel : Il y a une grosse part d'inflation malgré tout dans notre projet, ça c'est certain. Après, nous, ce à quoi on est attachés, c'est de maîtriser notre budget et puis de dépenser au mieux le denier public.

Public : Et maîtriser le coût d'exploitation. Parce que l'entretien aujourd'hui, c'est un terme qu'on n'aime pas trop en France, je ferme la parenthèse.

Madame Pinchemel : Tout à fait. Dans un projet, dans une opération, il y a le coût d'investissement et puis après, il y a le coût d'exploitation sur les 30 ou 40 années qui vont suivre. Il vaut mieux avoir un moteur de très bon rendement, qui va moins consommer et qui sera rentable au bout d'un certain temps. C'est aussi pour ça qu'on rajoute les panneaux solaires. On ne les avait pas mis au début de l'opération, on les a rajoutés, mais on sait que ça va nous permettre d'avoir de gros gains au niveau de l'exploitation.

Public : Pour les panneaux solaires, je me méfie un peu parce qu'on n'a pas trop de recul à ce sujet-là. Aujourd'hui, on met de plus en plus de l'électronique, des composants, etc., et sur la fiabilité et sur même les garanties. A une époque, quand on avait des choses assez simples et garanties, on les faisait tenir 5-10 ans. Maintenant, tout ce qui est lié à des composants, les choses comme ça, quand c'est 2 ans, on a de la chance. Pourquoi je dis ça, parce que je suis un ancien des composants électroniques, donc la souche, je sais d'où ça sort et comment elle est faite. Et dans le temps, on n'a pas au niveau du rendement

parce que le rendement, quand tout est neuf, on sait combien ça dure. Il y a les conditions atmosphériques. Il y a aussi dans notre zone, les rendements de cela, on n'en tient pas compte parce qu'aujourd'hui, on fait l'achat, mais le coût d'achat, c'est quelque chose. Il faut voir le retour sur l'investissement et ça, ce n'est pas forcément si gagné quoiqu'on le dise aujourd'hui, comme pour les voitures, entre guillemets. Mais ça, c'est un autre débat.

Monsieur Kervennic : Si je peux apporter une réponse, c'est quand on donne des informations à la collectivité, donc bien évidemment, les coûts d'investissement, mais on fait également une approche des coûts d'exploitation. Donc, on sait que quand on va installer une machine selon le régime auquel elle est soumise, elle sera remplacée dans 10 ans ou dans 20 ans. Et quand on passe un marché avec des entreprises, on a quand même des notions de coûts, de renouvellement à provisionner dans les budgets pour pouvoir remplacer les machines au fil du temps.

Public : J'ai fait 20 ans dans ce métier-là et je sais comment on réduit les budgets. Merci. Je ferme la parenthèse.

Public : Moi, je sais plus si ça a été abordé, je n'ai pas vu tous les comptes rendus et je n'ai pas pu assister à toutes les réunions. Est-ce que le fait de rejeter dans la Vilaine, ça peut avoir un impact sur toutes les zones humides, en fait, qu'il y a sur votre plan ?

Madame Pinchemel : Au niveau des zones humides ou des questions d'inondation ? Parce qu'on avait préparé une réponse sur ce sujet-là.

Madame Théron : Oui, je ne sais pas si ça répond à la question... En fait, on a eu plusieurs questions notamment sur le débit de la conduite de rejets des eaux usées traitées. Est-ce que ce débit en période hivernale, quand la Vilaine est en crue, allait accentuer le risque inondation ou la surinondation ? Je ne sais pas trop si c'est l'objet de la question. On a eu plusieurs personnes qui ont soulevé ce point-là. En fait, pour l'une des réponses qu'on a souhaité apporter, on s'est basé sur des valeurs issues d'une station hydrométrique, donc c'est une station de mesure de débit qui aujourd'hui existe sur la Vilaine, entre Guichen et Bourg-des-Comptes, Moulin du Boël à peu près pour ceux qui situent. Ce sont des données publiques sur le site Hydro France où vous avez toutes les stations de mesure de débit en France sur tous les cours d'eau qui sont équipés. Donc, des choses qui sont accessibles pour tout le monde. Et donc, ce qu'on a relevé, c'est qu'on a choisi... Alors, arbitrairement, on aurait pu regarder sur 10 ans, 20 ans, 30 ans, mais on a choisi une période de 2 ans, ici entre septembre 2021 et août 2023, une fourchette de données, pour avoir les données journalières, tous les jours les débits instantanés atteints par la Vilaine. Donc, c'est en mètres cube par seconde que ça se chiffre. Et donc, ce qu'on a constaté, c'est que sur ces deux années, en période hivernale, donc en période de crue de la Vilaine, on a atteint un débit de 121 m³/s en pic sur une journée. Et en moyenne, sur ces deux années-là, sur ces deux saisons hivernales, on est entre 70 et 90 m³/s sur la Vilaine à ce point-ci. Donc, le débit rejeté par la future station d'épuration, il est encadré, ici, c'est 5000 m³/j. Donc là, on parle de mètres cube par seconde et on parle de mètres cube par jour.

Si on doit un petit peu rapprocher les deux, même si ce n'est pas tout à fait exact puisque le débit de la station d'épuration ne va pas se rejeter seconde après seconde de manière linéaire. En tout cas, c'est 5000 m³/j et si on se dit : « ça fait combien en mètres cube par seconde finalement ? » Ça fait 0,06 m³/s, à mettre en relation avec les 121 m³/s qu'on peut avoir en pic de ce qu'on a constaté sur les deux dernières années et des moyennes entre 70 et 90 m³/s qu'on peut avoir sur ces deux années-là en moyenne en saison hivernale. Donc, je ne sais pas si ça répond à la question, mais on se rend compte que c'est quand même très, très négligeable par rapport à ce pic-là.

Monsieur Guéguen : Juste le dernier argument, c'est que l'eau des quatre anciennes stations y allait déjà. Donc en fait, ça n'apporte aucun mètre cube en plus.

Public : Elles ne rejetaient pas dans la Vilaine ?

Monsieur Guéguen : Si.

Madame Théron : Ça rejette dans des affluents de la Vilaine.

Monsieur Guéguen : Indirectement mais en fait, au futur endroit du rejet, vous retrouvez les quatre rejets précédents qui étaient un peu plus en amont. Donc, au point de rejet, ça ne change strictement rien.

Madame Théron : Mais c'est vrai que c'est une question qui est beaucoup revenue et je pense que c'était important de mettre des chiffres en face. Les chiffres, on ne les avait pas lors des précédentes réunions, il a fallu les chercher un petit peu. Mais ça a été aussi intéressant pour nous d'avoir cette réponse, de regarder précisément. Ça donne des éléments.

Public : Étant représentant d'une entreprise très proche de ce futur lieu puisque c'est la MSA portes de Bretagne. Moi les questions, en fait, c'est plutôt l'approche et la présentation que je devrais faire en CCCT et en CSE autour de cette thématique-là et très vite, les questions qui vont tourner. J'ai regardé effectivement le document page 38-39, notamment sur les conséquences à la fois olfactives, à la fois en termes de bruit et en termes de nuisances. Donc, vous évoquez avec prudence les différentes mesures qui seront à faire et le fait aussi d'essayer de modéliser un peu tout ça. Donc, je n'ai pas trouvé vraiment de réponses en fait, moi, à toutes ces questions-là, sachant que comme on l'avait écrit, mais vous l'avez repris et j'ai vu que vous y prêtiez une attention autour d'un restaurant inter-entreprise qui se trouve à proximité de ce site. Donc forcément, nous, on a ces questions-là qui vont très vite arriver et qui seront une préoccupation majeure des salariés et sur laquelle je vais devoir, en tous les cas, j'aimerais bien pouvoir les rassurer. Donc, c'est évident que ces sujets-là, pour nous, seront une préoccupation très, très importante du fait de la proximité qu'on a évoquée. J'ai vu que sur la partie, en tous les cas, visuelle, ça, ce sera à mon avis traité, mais le reste m'inquiète un peu plus sur la partie bruits et odeurs très clairement sur ce site-là.

Madame Pinchemel : On est actuellement en train de lancer, de passer les états initiaux d'olfactif et puis auditif, donc c'est-à-dire qu'il y a des mesures aujourd'hui, il n'y a rien. Ces états initiaux, ils sont hyper importants parce qu'ils vont permettre aussi de concrétiser aujourd'hui ce qui s'y passe et ce qui permettra aussi de comparer et de pouvoir être dans des choses objectives. C'est sûr que les odeurs, sont un sujet que j'ai trouvé super intéressant et qui est assez compliqué parce qu'on est sur des unités d'odeurs. J'ai pu vous le dire un petit peu en aparté tout à l'heure, au début du projet, on avait envisagé un compostage, un compostage des déchets verts. Aujourd'hui, on est sur l'incinération et méthanisation qui sont des choses complètement confinées et fermées, donc sur lesquelles on peut maîtriser. Il y a un traitement des odeurs qui va être mis en place. Et puis au niveau du bruit, on y travaille aussi. On va être, au niveau de la direction de l'assainissement, les premiers présents sur le site. Donc, c'est aussi quelque chose sur lequel on travaille, mais je pense que c'est vraiment quelque chose sur lequel il faut qu'on puisse avancer ensemble. On a vu hier, sur le registre dématérialisé, vous avez pu indiquer un certain nombre de choses et je pense que dans les suites de concertation, il y a un point très particulier à faire avec votre entreprise. C'est quelque chose qu'il faut qu'on puisse construire ensemble et au fil du temps, pas juste de manière ponctuelle.

Public : Une autre question par rapport à l'unité de méthanisation, quelle garantie pour la commune de Bruz, pour les riverains de Saint-Jacques et l'ensemble de la population aux alentours, quelle garantie a cette population que l'unité de méthanisation ne sera pas agrandie et démultipliée, on va dire, sous un laps de temps d'une quinzaine d'années ?

Madame Pinchemel : La station d'épuration aujourd'hui, elle est estimée en fonction de l'augmentation de population : "à quelle vitesse va augmenter la population ?" "À quelle vitesse vont augmenter les besoins ?" Ce sont des choses qu'on projette, mais qui restent des hypothèses. On ne sait pas exactement combien il y aura de personnes. Aujourd'hui, on est sur une hypothèse à 2040-2045 environ, la station d'épuration sera pleine et auquel cas, à ce moment-là, on va se poser la question de pouvoir agrandir si besoin sur le site. Donc, c'est quelque chose où oui, on va se poser la question à ce moment-là : « Est-ce qu'on étend la méthanisation à cette échéance-là ? » C'est la question qu'on se posera à ce moment-là.

Public : Dans 20 ans, c'est-à-dire que là, on va dépenser 75 millions d'euros pour que dans 20 ans, on soit déjà avec une station que vous projetez à balle, à plein ?

Madame Pinchemel : Surdimensionner une station d'épuration, c'est quelque chose qui ne fonctionne pas. On aimerait bien dire : « On va faire tout de suite quelque chose de très gros et puis, ça va être formidable. » Ça ne fonctionne pas une station d'épuration qui est surdimensionnée avec des bassins trop grands, avec une consommation d'énergie importante, des temps de séjour trop élevés et donc du coup, ça ne fonctionne pas. Une filière boue trop grande, ça ne fonctionne pas non plus puisqu'on va avoir des vides et on va chauffer du vide parce qu'on aura fait un bâtiment trop gros. Donc oui, c'est l'échéance qu'on a 20-30 ans et puis après, on va pouvoir la faire évoluer. Par contre, c'est quelque

chose qu'on prend en compte tout de suite pour que ce soit facile de l'agrandir s'il y a besoin. On a un site qui est assez grand et pour lequel on va tout de suite prendre ça en compte. Quand on dit qu'on fait des procédés compacts en eau, c'est justement pour pouvoir garder de la place, pour pouvoir après l'étendre plus facilement et pas se démultiplier.

Monsieur Kervennic : Une donnée qu'on peut fournir également, c'est que quand on surdimensionne une station d'épuration, on surconsomme de l'énergie électrique inutilement pendant 15, 20 ou 30 ans, sachant qu'une partie des matériels fonctionnent en permanence. Donc, quand on surdimensionne, on va surconsommer et au fil des années, la surconsommation va se réduire...

Public : Et la station d'épuration de Bruz, l'actuelle, elle a été construite en quelle année ?

Monsieur Kervennic : Elle a été construite quand j'ai commencé à travailler, c'était mon premier projet, donc 38 ans.

Madame Pinchemel : Il y a eu des travaux dessus au fur et à mesure.

Public : Non, non, c'est juste par rapport à l'emprise foncière puisqu'il y a beaucoup, beaucoup de terrains autour de la station de Bruz qui ont été préemptés et mis en réserve foncière pour un éventuel agrandissement dans le futur. Donc, c'était une question par rapport au projet.

Madame Pinchemel : Vous parlez de la station actuelle (la station à Ker Lann) ou la station qu'on est en train de faire ? Je n'ai pas bien compris, je suis désolée.

Public : Non, la station actuelle.

Madame Pinchemel : Celle de Ker Lann.

Public : C'était purement personnel.

Public : J'avais une question, s'il vous plaît, mais dans le même ordre d'idée. On est à peu près 20 000 à Bruz aujourd'hui. Tout à l'heure, j'ai entendu, même si le chiffre n'a pas été affiché, que la station était prévue pour 80 000 équivalents-habitants.

Madame Pinchemel : Ça, c'est la filière boue. C'est 50 000 en eau.

Public : Ah c'est 50 000 en eau ?

Madame Pinchemel : Oui, tout à fait.

Public : D'accord. Alors, quelle est la population de Saint-Jacques aéroport ?

Madame Pinchemel : C'est 1900 à 2000 habitants.

Public : ...Chavagne et Le Rheu, enfin la totalité de Bruz, les communes raccordées, et quel gap il reste avant d'arriver à la capacité totale de la filière eau ?

Madame Pinchemel : Si je ne me trompe pas, on est à 35 000 équivalents-habitants à la mise en service et puis une marge de 15 000.

Public : 15 000. OK.

Madame Pinchemel : Sachant qu'on parle d'équivalent-habitant et qu'un habitant va rejeter moins qu'un équivalent-habitant, donc on a quand même souvent une marge un petit peu plus importante, mais réglementairement, c'est comme ça qu'on dimensionne une station.

Public : Ça laisse quand même, grosso modo, 20 000 habitants potentiellement à venir sur la zone, ce qui est correct.

Madame Pinchemel : On est dans ce qui se fait.

Public : Merci.

Public : Sous quel délai vous allez communiquer sur les impacts qu'il va y avoir en terme olfactif et de bruit ?

Public : Et environnementaux.

Madame Pinchemel : L'état initial, on va pouvoir le mettre à disposition. Alors, ce vont être des chiffres assez techniques. Il faut qu'on voie sous quelle forme et de quelle manière. C'est pareil, je vous invite à bien laisser vos coordonnées pour qu'on puisse savoir auprès de qui communiquer, parce que l'on ne va pas faire forcément une communication aussi large qu'on a pu la faire pour la concertation. C'est un état initial, donc ça va être une information indiquant combien d'unités d'odeur on a pu sentir, combien de décibels on entend le jour et la nuit, mais c'est un état initial. Après, quand on va arriver à l'étude d'impact qui sera menée, une fois qu'on aura retenu l'entreprise de conception-réalisation, toutes les données seront disponibles au niveau de l'enquête publique et qui là fera à nouveau l'objet d'une sollicitation du public pour qu'il donne son avis, pour prendre en compte tous les éléments qu'on met à disposition du public. Et là, on sera beaucoup plus précis puisqu'on sera dans le projet en lui-même avec des éléments qui seront fixés, figés et sur lequel on s'engagera à dire : « C'est bien cela qu'on va faire exactement. » Donc, 2025, normalement, si on arrive à bien tenir tous nos délais.

Public : Il y a une autorisation ?

Madame Pinchemel : Oui, c'est un dossier d'autorisation. On a un dossier ICPE qui sera sous la forme d'une autorisation, donc qui est soumis à enquête publique, avec un commissaire enquêteur qui aura à nouveau le rôle de vérifier qu'on a bien des registres, que le public a pu s'exprimer dans des conditions qui sont tout à fait réglementées.

Public : Tout à l'heure, vous parliez de coûts, est-ce qu'il y a un risque qu'il y ait un coût pour la commune de Bruz ?

Madame Pinchemel : Alors, tout à l'heure, on parlait de budget annexe. Le budget annexe assainissement, ce sont les factures d'eau et la partie assainissement de la facture d'eau qui alimentent le budget annexe assainissement de la métropole, et tout cet argent-là sert à payer uniquement des investissements, de l'exploitation et tous les besoins pour des besoins d'assainissement. On a la même chose en eau potable, donc ce n'est pas le budget de la commune de Bruz qui permet de faire les travaux dont on parle aujourd'hui.

Madame Théron : Juste pour préciser, on en avait parlé lors d'une précédente réunion, toutes les personnes qui sont raccordées à l'assainissement non collectif, type fosse septique, eux ne paient que leur propre dispositif d'assainissement, ils financent leur propre dispositif d'assainissement et ils ne paient donc pas cette part, cette redevance d'assainissement sur leur facture d'eau potable pour le coup. Ils n'ont qu'une facture d'eau potable à régler. Juste pour préciser puisqu'on a eu la question lors d'un précédent échange.

Monsieur Salmon : Bien. Je pense qu'on est arrivés à la fin, à moins qu'il y ait encore une question ou deux, mais on est arrivés à la fin de cette soirée de concertation. Vous avez bien noté que vous avez encore la possibilité de faire des remarques jusqu'à lundi, jusqu'au 26 inclus. Vous pouvez encore faire des remarques complémentaires sur Internet ou sur les registres en mairie. Donc, je voudrais simplement remercier mes collègues élus d'avoir été présents ce soir, remercier aussi les services de la métropole qui ont bien présenté cette concertation et qui ont pu répondre à toutes les questions qui seront de toute manière notées dans le registre de la CNDP. Donc merci Madame TREBAOL pour votre présence. Et donc maintenant, on attend votre bilan pour pouvoir l'inclure dans l'étude. Donc voilà, merci beaucoup et merci à vous d'avoir participé. Et puis, ma foi, je vous souhaite une bonne soirée.